

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 11.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 14 MARS 1878

NOTRE PRIME

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous donnerons en PRIME, cette année, un magnifique

PORTRAIT DE
SON EXCELLENCE Mgr. CONROY,
Délégué Apostolique en Canada.

Ce superbe Portrait, que tous les catholiques de la Puissance désirent sans doute se procurer, sera distribué aux conditions suivantes :

1o. A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er juillet 1878 ;

2o. A ceux qui, d'ici au 1er juillet 1878, paieront tous les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour l'année courante ;

3o. A tous les nouveaux abonnés qui paieront au moins six mois d'avance en s'abonnant.

Par cet arrangement, tous les abonnés de *L'Opinion Publique* auront l'avantage, s'ils le veulent, de se procurer une superbe

LITHOGRAPHIE AU CRAYON

de SON EXCELLENCE MGR. CONROY, premier Délégué Apostolique nommé par Rome pour l'Amérique Britannique du Nord. Ce portrait, lithographié sur papier à dessin de luxe, de 15½ par 21 pouces, et enrichi de la signature autographe de Son Excellence, vaut au moins UN DOLLAR, et nos agents ont reçu instruction de le donner à tous ceux qui se conformeront aux conditions ci-dessus.

Avis de l'Administration

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements que nous croyons devoir faire dans les conditions d'abonnement à *L'Opinion Publique*.

A l'avenir, le prix pour les abonnés qui paieront d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, sera, comme par le passé, de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis ; mais on exigera de ceux qui ne se conformeront pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Après les appels réitérés que nous avons faits, vainement dans la plupart des cas, à nos abonnés retardataires de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent, et vu le montant toujours croissant d'arrérages qui nous sont dûs, nous croyons que cette augmentation dans le prix de l'abonnement pour ceux qui n'ont pas la louable habitude de payer régulièrement leur journal d'avance, est le seul moyen qui nous reste de couvrir en partie les pertes considérables d'intérêts que nous subissons chaque année et les frais de perception que nous sommes obligés d'encourir.

Rien de plus facile pour nos abonnés que de s'éviter le paiement de ces 25 et 50 centimes additionnels : QU'ILS PAIENT TOUJOURS LEUR ABONNEMENT D'AVANCE, comme le font un bon nombre des meilleurs amis de *L'Opinion Publique*, à qui nous nous empressons d'offrir nos plus sincères remerciements. Puisse leur exemple être imité par tous nos lecteurs !

L'ADMINISTRATION.

AVIS IMPORTANT !

Bon nombre de nos abonnés, oubliant que M. Geo. E. Desbarats a laissé notre établissement il y a plus d'un an, continuent de lui adresser des lettres qui nous sont destinées. Cette erreur de leur part est cause de retards qui leur sont aussi préjudiciables qu'à nous. Nous prions donc ceux qui nous écrivent au sujet de *L'Opinion Publique*, du *Canadian Illustrated News*, du *Mechanics' Magazine* ou pour toute autre affaire, de vouloir bien adresser leurs lettres comme suit : "A la Compagnie Burland-Desbarats, Montréal."

SOMMAIRE

Prophéties modernes, par L.-O. David.—"Humeurs et Caprices," par Saint-Julien.—Pétitions contre le Grand-Tronc, par A.-B. L.—Une fête latine à Montpellier, France, par A.-B. L.—1837-1838 : Liste des noms des prisonniers emprisonnés pour haute trahison pendant la rébellion de 1837-1838.—Nos gravures : L'agonie du Pape ; Après la mort ; La constatation de la mort ; L'embaumement du corps, les entrailles et le cœur du pontife ; La double exposition du corps avant les obsèques ; Les obsèques novendiales, première phase ; Le tombeau de Pie IX : La fin des obsèques novendiales.—Duel entre M. Rouher, le chef des bonapartistes, et M. Gambetta, le chef des républicains (suite et fin).—Conseils utiles.—Le Miracle du 16 septembre 1877 (suite et fin).—Faits divers.—Recettes utiles.—Revue de la semaine, par A.-B. Longpré.—Les échecs.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Le bon Samaritain ; Les funérailles du Pape ; L'hiver dans le Nord.

PROPHÉTIES MODERNES

On attribue à saint Malachie, qui vivait au douzième siècle, une prophétie où tous les papes passés et futurs sont désignés par une devise ayant rapport soit à leur caractère, aux principaux événements de leur pontificat, à leurs noms, blasons, etc.

Dans cette prophétie, Pie IX était désigné par la devise qui suit : *Cruc de Cruce*—la Croix de la Croix, ce qui indiquait, prétend-on, que ce Souverain-Pontife devait être persécuté par la maison de Savoie, qui porte dans ses armoiries une croix. Le successeur de Pie IX, le pape actuel, est appelé : *Lumen in Caelo*—la lumière dans le Ciel. Or, Léon XIII portant dans ses armoiries une étoile éclairant des fleurs de lys, on dit que cette lumière dans le ciel, c'est cette étoile. Comme il y a beaucoup de ces explications, à propos des papes, qui sont plus ou moins tirées par les cheveux, des hommes prudents ont cherché à démontrer qu'il ne fallait pas trop ajouter foi à cette prophétie.

Il y en a une autre qui nous semble plus acceptable ; elle est de l'abbé Ubertin, et on la trouve dans un livre imprimé à Paris en 1672. En voici quelques extraits :

"Lorsqu'il y aura sur la chaire de Pierre un pontife qui brillera sur toute l'Eglise comme une étoile resplendissante, après avoir été choisi contre l'attente universelle (*cum in sede Sancti Petri sedebit stella coruscans cuius splendor universam Ecclesiam irradiabit*)... l'ange du Seigneur couvrira de sa protection ce grand Pontife, et Dieu étant avec lui, il restaurera toutes choses, relèvera les autels et les églises délabrées. Alors viendra un gracieux rejeton de la race antique de Pepin pour visiter le saint Pontife. Il sera pris comme par la main par le grand Pontife, et celui-ci le placera sur le trône de France

"depuis si longtemps privé de ses rois légitimes ; il placera sur sa tête le diadème de la suprême puissance, et ce grand roi sera l'appui de son pontificat."

Il y a six ans, *L'Opinion Publique* a publié plusieurs prophéties faites à diverses époques, et dans différents pays, et s'accordant toutes à annoncer pour l'époque actuelle des guerres épouvantables et l'avènement d'un grand pape et d'un grand roi qui rendraient la paix au monde. Elle disait que, si l'on en croyait les prophéties, cette grande guerre européenne viendrait à propos de la question d'Orient et à la suite d'une guerre contre la Turquie.

Il faut se défier en général de ces prédictions qui, la plupart du temps, sont faites par des imposteurs, sous le nom de personnages vénérables ; mais quelques-unes d'entre elles, dont l'authenticité n'était pas contestée et qui remontaient à plusieurs siècles, nous avaient frappé. Dans tous les cas, nous arrivâmes à la conclusion, après avoir observé les événements, qu'humainement parlant, les événements annoncés étaient non-seulement possible, mais probables.

Aujourd'hui, comme il y a cinq ou six ans, nous croyons que les gens sincères qui veulent établir une république honnête en France, seront débordés par les communistes ; que les partis en viendront aux mains et que la guerre civile se terminera par l'avènement d'un roi, probablement le comte de Chambord. Qu'il y ait en même temps une guerre européenne où toutes les nations se dévorent, c'est à la veille d'arriver.

Que la lutte entre l'Eglise et ses ennemis se termine par le triomphe de l'Eglise, tous les catholiques le croient.

Que le monde soit châtié pour ses crimes, ses immoralités, le cynisme des impies et l'hypocrisie de ceux qui abusent de la religion, c'est naturel et même nécessaire.

L.-O. DAVID.

P. S.—*L'Opinion Publique* ayant dit, il y a quelques jours, qu'une prophétie avait annoncé l'avènement du cardinal Panebianco, nous avons cherché cette prophétie et nous n'avons pu la trouver. Il s'agissait simplement d'un rêve qu'on aurait transformé en prophétie.

HUMEUR ; ET CAPRICES "

En annonçant au public le dernier volume de Buies, monsieur A.-B. Longpré, un des collaborateurs assidus de *L'Opinion Publique*, laisse échapper quelques remarques, d'ailleurs bienveillantes, à propos de mon humble critique sur la préface des *Humeurs et Caprices*. Comme l'auteur de ces remarques n'est pas bien sûr d'avoir raison, et que, dans ma folle présomption, je ne puis admettre avoir tort, je n'hésite pas à donner quelques mots d'explication qui résument ma pensée sur le sujet.

Je n'aurais pas pris part à cette petite passe d'armes, si je ne m'y trouvais un peu intéressé et si monsieur Longpré ne l'avait pas provoquée en ouvrant l'arène d'une façon si chevaleresque et en invitant les jouteurs.

Ça, qu'on selle,
Écuyer,
Mon fidèle
Destrier.

Ma réponse sera courte :

Je n'emporte au combat que ma pique de frêne.

Aussi bien le sujet de la querelle est petit et ne peut guère intéresser le public, occupé du grave accident de chemin de fer qui vient de renverser le gouvernement Boucherville, et du déficit de l'administration Mackenzie.

Je disais donc, dans la critique citée par l'honorable collaborateur, que la préface des *Humeurs et Caprices* est indigne du livre et de l'auteur, et je le répète encore. Attaquer nos travers, se moquer du ridicule et de la vulgarité de nos expressions, c'est là un rôle utile, et Buies, par sa verve satirique et son esprit quelque peu frondeur, est digne de la tâche. Mais pour faire disparaître nos défauts normands employer des expressions plus que gasconnes, se servir du barbarisme contre le barbarisme, c'est transporter à tort dans notre littérature l'application de cette maxime de la sagesse latine : *Similia similibus curantur*. Or, m'est avis que ce système que semble préconiser M. Longpré est une œuvre anti-nationale. Ce n'est plus une leçon salutaire et autorisée, c'est une vaine et ridicule parodie. De plus, les étrangers ne connaissent pas toute l'originalité de Buies, car il n'en dépense qu'une partie dans ses livres. Or, une préface comme celle des *Humeurs et Caprices* peut leur paraître une fantaisie vulgaire plutôt qu'une fine satire. Je le répète, Buies a de plus fortes armes pour combattre nos fautes de français. Qu'il écrive toujours bien cette belle langue française qu'il semble connaître à fond, c'est le moyen le plus court et surtout le plus honnête de nous la faire aimer.

A M. Buies, s'il daigne le faire, de continuer la lutte. Pour moi, c'est là ma dernière explication, et je doute fort qu'on dise de ce différend qui commence, ce qu'une ancienne chronique nous apprend d'un célèbre tournoi. *Six cents lames y furent brisées.*

SAINTE-JULIEN.

Notre réponse n'a pas changé l'opinion de Saint-Julien ; sa réplique ne change pas la nôtre.

Comme le remarque notre aimable contradicteur, la querelle est petite, et nous n'entreprendrons pas, en la prolongeant, de lui donner l'importance qu'elle n'a pas. Le public littéraire est suffisamment saisi de la cause ; qu'il la juge. Dans le silence de M. Buies, nous aurions, d'ailleurs, mauvaise grâce à nous constituer d'avantage son défenseur. *Num custos sum ejus ?*

A.-B. LONGPRÉ.

PÉTITIONS CONTRE LE GRAND-TRONC

M. Coupal, député de Napierville, a présenté à la Chambre des Communes deux pétitions, signées par les personnes les plus influentes de son comté, entre autres par messieurs les curés de Sherrington et de Saint-Rémi, se plaignant de ce que "la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ne remplit pas les devoirs et obligations de la ci-devant compagnie du chemin de fer de Champlain, à elle imposés par l'Acte 20 Vict., chap. 147, et demandant qu'il soit passé

“ une loi pour assurer le service régulier des chemins de fer en Canada.”

Si le député de Napierville peut jamais amener la compagnie du Grand-Tronc à remplir ses obligations vis-à-vis le public avec régularité et convenance, il aura fait une chose difficile et méritoire.

A.-B. L.

UNE FÊTE LATINE À MONTPELLIER, FRANCE

Le mardi de Pâques de 1878, la *Société des langues romanes* décernera, à Montpellier, des prix aux meilleurs travaux philologiques sur les idiomes néo-latins, ainsi qu'aux meilleures pièces de poésie (poème, drame, comédie, ode, sonnet, traductions, etc.) et de prose (histoire, roman, nouvelle, recueil de contes et de narrations, etc.) en langue d'oc, ancienne ou moderne.

Tous les dialectes du midi de la France (dauphinois, provençal, languedocien, gascon, limousin, béarnais, etc.) sont admis à concourir.

Un grand prix, consistant en une coupe symbolique en argent, sera décerné à l'auteur de la meilleure pièce de poésie sur le thème suivant : *le Chant des Latins*, ou autrement dit *de la race latine*. Ce prix est dû à M. de Quintana y Combis, député aux Cortès et commissaire du gouvernement espagnol à l'Exposition universelle de Paris.

Les concurrents devront considérer cette pièce, dont la longueur ne doit pas être bien considérable, et pour laquelle le français, le catalan, la langue d'oc et toutes les langues romanes sans exception, sont admis à concourir, comme une sorte de *chant de race*, pouvant, au moyen de traductions sur le même rythme, devenir commun à tous les peuples qui parlent actuellement un idiome dérivé de l'ancienne langue de Rome.

Le programme des fêtes, qui ne dureront pas moins de huit jours, comprendra un concours de tir international où seraient invités les tireurs de Barcelone, de Valence et de Tarragone, des expositions méridionales de beaux-arts, des représentations théâtrales en langue d'oc. On veut ressusciter certaines danses, certains jeux du moyen âge : les treilles, le chevalet et le jeu du perroquet ; on voudrait même représenter, avec la musique du XIII^e siècle, un des anciens mystères en langue romane du midi de la France.

Lorsque les Français auront cessé d'être ingénieux, ce sera la fin du monde.

A.-B. L.

L'Opinion Publique présente ses vœux de confraternité aux nouveaux journaux : *The Scholastic News*, publié à Montréal dans l'intérêt de la classe enseignante, et *l'Echo de Beauharnois*.

Les difficultés politiques qui surgissent entre l'Angleterre et la Russie doivent placer dans une position assez délicate les familles souveraines de ces deux pays.

En effet, il est à remarquer que la future reine d'Angleterre et la future impératrice de Russie, c'est-à-dire la princesse femme du prince de Galles, et celle du césarewitch, les princesses Alexandra et Dagmar, sont les deux sœurs.

En outre, la duchesse d'Edimbourg, femme du frère cadet du prince de Galles, est la fille de l'empereur de Russie.

1837-1838

Nous devons à l'obligeance du gouverneur de la prison de Montréal, M. Payette, le tableau qui suit :

Liste des noms des prisonniers emprisonnés pour haute trahison pendant la rébellion de 1837-1838.

| | |
|------------------------|---------------------|
| André Ouimet | Jean-Baptiste Leduc |
| Amable Simard | Olivier Lussier |
| George De Boucherville | Joseph Daigneau |
| Charles A. Leblanc | Gédéon Plante |
| Jean Dubuc | Joseph Bellemare |
| François Tavernier | Charles Martin |
| Jean-F. Bossé-Lionais | Pierre Lussier |

| | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Louis-Michel Viger | François Larose |
| Michel Vincent | François Baehant |
| Narcisse Lamothe | François Lemire |
| Robert Nelson | Toussaint Lachapelle |
| Andrew-J. Lacroix | Joseph Fortier |
| Antoine-E. Bardy | Constant Authier |
| Joseph Bougrette dit Dufort | Hubert Raineau |
| Dominique Lavallée | Louis-Chiléon Duvert |
| François Duquette | Antoine Barsalou |
| Louis Monjeau, jr. | Pierre-Claude Phaneuf |
| Louis Monjeau, sr. | John Beauchamp |
| Joseph Ménard | William Doran |
| Joseph Pepin | C.-Séraphin Cherrier |
| Augustin Blanchette | Toussaint Peltier |
| Ambroise Choquette | Etienne Langlois |
| Antoine Forté | Jacques Choquette |
| François Hébert | Louis Magé |
| Toussaint Bonvouloir | Georges Dillon |
| Pierre L'Heureux | Daniel Forbes alias Mc-Naughton |
| Félix Beaulac | André Giguère |
| Pierre Legris | Toussaint Mercile |
| Narcisse Sabourin | Gilbert Spéard |
| Joseph Taillé | Charles Gouin |
| Eusèbe Durocher | Louis Chapdelaine |
| Jacob Veaudry | Denis Péloquin Félix |
| Hypolite Chapdelaine | Louis Reiguer |
| Aleric Garault | J.-P. Boucher Belleville |
| Louis Bourdon | François Jalbert |
| Amable Donais | Julien Tremblay |
| Géléon Pinsonneau | Louis Tremblay |
| Joseph Pinsonneau | Toussaint Dufresne |
| J.-Bte Lafontaine | Alexis Richard |
| Louis Charbonneau | Joseph Phaneuf |
| J. Landry dit Gaudie | Constant Cartier |
| Julien Reymier | Pierre Langueuc |
| Michel Arquet | Laurent Trudeau |
| David L'Écuyer | Toussaint-H. Godue |
| Joseph Fréchette | Wolfred Nelson |
| Louis Parent | François B-rneuf |
| Narcisse Provost | Célestin Parent |
| Antoine Sousis | François Roberge |
| Charles Vidal | Olivier Roberge |
| Toussaint Sicotte | Eusèbe Blanchette |
| Joseph Normandin | Charles Blanchette |
| John Thompson | J.-Bte Tétréau |
| Pierre Bourgeois | Benjamin Tétréau |
| Patrick Barry | Thomas Marchesseau |
| Henry-A. Gauvin | Alexandre Daigle |
| R.-S.-M. Bouchette | Jacques Suprenant |
| Timothé Keimbert | François Suprenant |
| Rodolphe Desrivières | François Demeule |
| Siméon Marchesseault | Thomas Robert |
| J.-Bte Languedoc | J.-Bte Varchestaing |
| Louis Dragon | Augustin Lauzon |
| Alexandre Noël | J. Germe dit Carrière |
| François Lafond | Petit Latleur |
| Alexandre Pinsonneau | Luc Auger |
| David Roy | Antoine Leclair |
| Ambroise Hébert | B. Sauvè dit Laplante |
| Denis Duchaine | J. Hamel dit Bigros |
| Bélonie Regnier | Pierre Lefèvre |
| François Charette | Michel Gratton |
| Jacques Claude | Antoine Desloges |
| Olivier Rochon | François Malette |
| François-X. Desjardins | Joseph Malette |
| Flavien Desjardins | Joseph Beauchamp |
| Messire Augustin-N. Blanchette | Grégoire Bellanger |
| Luc-H. Masson | Augustin Monnette |
| Damien Masson | Joseph Denis |
| Isidore Valiquette | Isidore Brunet |
| Antoine Huberdeau | Eustache Demers |
| François Bigras | Anselme L'Espagnol |
| Michel Tougas | Charles Larose |
| Alexandre Fournier | Augustin Marineau |
| Joseph Robillard | Flavien Maisonneuve |
| Flavien Spéard | François Grignon |
| Jean-Bte Dumouchel | François Maisonneuve |
| Benjamin Poirier | Antoine Groulx |
| Marc LaLondeur | Paul Desjardins |
| Jean-Bte Beaudron | Joseph Dagenais |
| Nicolas Corron | Paul Laurain |
| François Tougas | Eustache Denault |
| Abraham Aubrie | Jean-Bte Desjardins |
| Joseph Clément dit Larivière | Magloire Gaudin |
| Olivier Benoit | Edouard Beaudron dit Major |
| Bazile Arbiq | Joseph Malbecq |
| Charles Le Boux | Michel Virolleau |
| Timothé Clément | Louis Valiquet |
| Hylaire Desjardins | Jean Cailié |
| Jean-Bte Landry | Félix Cardinal |
| François Aubrie | Hyaicnthe Minville |
| François Labelle | François Cabana |
| Joseph Jamme | Benjamin Cabana |
| Philibert Laurain | Joseph Girouard |
| Vincent Laurain | François Ladouceur |
| Joseph Joly | Charles Falardeau |
| Joseph Tassé | Isidore Benoit |
| Jean-Bte Robillard | Michel Aubrie |
| Charles Champagne | Joachim Chatillon |
| Antoine Brisebois | Antoine Rochon |
| Boromé Lacoste | Augustin Laurent dit Lortie |
| Isidore Rochon | Jean-Bte Chartrand |
| Jean-Marie Roeburne | François-X. Guertin |
| Joseph Bazinet | William-H. Scott |
| François Aubin | Louis Coursolles |
| Martial Major | Ambroise Lapierre |
| Jean-Bte Bisson | John Anderson |
| Michel Masson | Jean-Bte Bousquet |
| François Meloche | François Daoust |
| Bertrand Guérin | François Renaud |
| Jean-Bte Lapierre | Toussaint Langlois |
| Xavier Larocque | Urique Robillard |
| Jean Lafantaisie | Ambroise Brunelle |
| Antoine Laplante | Joseph Laporte |
| Amable Gareau | Hypolite Moyer |
| Louis Fontaine | Edouard Vilaire |
| Etienne Gareau | Stanislas Roy |
| Arsène Guillard | Modeste Roy |
| Joseph Charrou | Hercule Dumouchelle |
| Olivier Beauchamps | Carriel Dumouchelle |
| Jacques Boileau | Pierre Mairé |
| Louis Ducharme | Gédéon de Lorimier |

| | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| François Bisson | Charles Lemoine |
| Léon Mairé | Louis-A. Robitaille |
| Laurent Thibault | Joseph A. Berthelot |
| Amable Martel | Jean-Joseph Girouard |
| Moïse Trottier | Jean-Bte Vallée |
| Louis Ouimet | Thimothé Franchère |
| Antoine Bruyère | Ephraïm Knight |
| Antoine Denis | Eustache Soupras |
| Jean-Bte Desjardins | Charles Monjon |
| Isidore Gosselin | Calixte Gigon |
| Paul Prevost | Louis Marchand |
| Richard Hubert | Etienne Ouellette |
| François-X. Hubert | J. Gauthier dit Saint-Germain |
| Henry Steinhart | Denis Hennessy |
| Jean Blanchette | Charles Olivier |
| François Guérin | Louis Dubois |
| Antoine Rochon | François Nicolas |
| Isaïe Foisy | Louis-M. Decoigne |
| J.-Bte Bellanger | François Ranger |
| Augustin Souche | Théophile Roy |
| Sourier Brisebois | Joseph Tellier |
| Théophile Brisebois | Léon Breaux |
| Vital Mallette | Berthélemy Poisson |
| Joseph Rousseau | J.-Bte Tremblay |
| Joseph Mazurette dit Lapierre | F. Surprenant dit La-fontaine |
| François Séguin | Jean Javotte |
| Joseph Vadenaïs | Luc Hébert |
| Michel Fréjean | Olivier Gloutten |
| Guillaume Montplaisir | Joseph Gervais |
| Pascal Viger | Robert McMahon |
| Marcelle Senée | Pierre-R. Narbonne |
| Christophe Daigneau | Joseph Hébert |
| François Bertrand | Léonard Brown |
| Louis Brouillet | Joseph Duvernay |
| Hugh Ward | Benjamin Sénécal |
| Germain Belouin | Jacques Demers |
| Antoine Benoit | Georges De Lorimier |
| J.-Bte Chapron, père | Thomas Ausbron |
| J.-Bte Chapron, fils | Augustin Robert |
| Pierre Chapron | Louis Chaurette |
| J.-Bte Ouimette | Raymond Plessis-Belair |
| Julien Monnette | Joseph Robillard |
| Pierre Monnette | Joseph Duval |
| J.-Bte Chicot | André-Aug. Papineau |
| Etienne Tremblay | Jean Guillaume |
| Robert Chisholm | J.-Bte Hébert |
| François Bertrand | J. Bte Proulx |
| Jean Ouellette | Alexandre Derouin |
| Joseph O. Rousseau | J.-Bte Richer |
| Olivier Lanthier | Médard Gagnon |
| Louis Papineau | Jérôme Longpré, père |
| Peter Callaghan | Laurent Longpré |
| Emery Fabre | Alexandre Drolet |
| Patrick Murray | David Beaudoin |
| Michael Dwyer | J.-Bte Ethier |
| J.-Bte Lacombe | Jean-Marie Latour |
| J.-Bte Dumouchelle | J.-Bte Huneau |
| J.-Raymond Labrosse | Pierre Barnac alias Langevin |
| Eustache Jaunna dit Carrière | F. Richer dit Lafleche |
| James Watts | Marcel Cordeaux |
| Augustin Labrie | Pierre Mondor |
| John Willing | Edouard Besse |
| Neil-S. Scott | Théophile Prévost |
| François Lemaitre | Noël Duchesneau |
| Joseph Letoré | Garçonnette Lareau |
| Zéphirin Girardin | Adolphe Dugas |
| Louis Laberge | Léon Charlebois |
| Joseph Tougas | Georges Gérard |
| Noël Duval | F. Macé dit Sancerre |
| Norphile Lamoureux | Joshua Manning |
| Moïse Marchessault | François Molléur |
| Joseph Phaneuf | Enoch Jaquis |
| Médard Bouchard | Joseph Mongeau |
| William Blyth | F.-Ant. Larocque |
| Jérôme Longpré, fils | James Murphy |
| François Pilon | J.-Bte Molléur |
| Jérôme Latour | Alexandre Drolet |
| André Lavallée | Joseph T. Drolet |
| L. Derigé de Laplante | André Ouimette |
| Etienne Lonctin | Amable Simard |
| J. Petit dit Lalumière | Georges DeBoucherville |
| Berthélemy Godin de Lapointe | François Tavernier |
| Hyaicnthe Derouin | Louis M. Viger |
| André Lacroix | Félix Chemier |
| Antoine-E. Bardy | Louis Paulin |
| Eusèbe Durocher | Olivier Arcand |
| Louis-Chicon Duvert | Amable Paradis |
| Toussaint Peltier | Dominique Charland |
| Charles Gouin | Joseph Vallée |
| Louis Chapdelaine | Jacques Lacombe |
| Isaac-S. LaRocque | André Jobin |
| Bonaventure Viger | Basile Longpré |
| Louis Lacoste | Joseph Lacombe |
| Pierre Amiot | Joseph Descarreau |
| Jean-Félix Labrie | Théron Culver |
| Narcisse Rolland | Edward-A. Theller |
| Jean-Bte Arcand | Benjamin-F. Pew |
| Hyaicnthe Charlebois | Thomas Jefferson Sutherland |
| Narcisse Valois | William W. Dodge |
| Benjamin Lefebvre | Nathan Smith |
| Michel Carrière | Henry-J. Hall |
| William Whittock | Squire Thayer |
| François-T. Migneault | Abraham-W. Partridge |
| Captain Pierre Beaulac | Chancery Parker |
| Hector Barsaloue | Denis-B. Viger |
| André-B. Papineau | John MacDonnell |
| Pascal Bourbonnière | Bonaventure Viger |
| Antoine Consigny | Hilarion Viger |
| Augustin Labelle | Henry Newcomb |
| F.-Chicon Duvert | Jacques Langlois |
| Jean-Bte Lupien | Célestin Beausoleil |
| Joseph Gariépy | Julien Rémillard |
| Louis Lussier | |

Un individu d'un ton brutal à un monsieur qui passait :
— La rue Saint-Georges ?
Le monsieur, ôtant son chapeau, et, de son air le plus courtois :
— La première à droite... s'il vous plaît !

NOS GRAVURES

L'AGONIE DU PAPE

Les signes avant-coureurs de la mort venant à se manifester, le cardinal secrétaire d'Etat fait prévenir : 1o le cardinal doyen, qui se transporte immédiatement, avec le Sacré-collège, dans les antichambres papales ; 2o le cardinal-vicaire, qui ordonne des prières dans toutes les églises, et l'exposition du Saint-Sacrement dans les basiliques patriarcales de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Pierre, de Saint-Paul-hors-des-Murs, de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Laurent-hors-des-Murs ; 3o les membres du corps diplomatique, qui généralement se rendent, comme les cardinaux, dans les salles du palais voisines de la chambre d'agonie.

Près du lit, se tiennent le cardinal grand-pénitencier, le prêtre ou prêtre confesseur du pape et monseigneur le Sacriste ou curé des sacrés palais apostoliques.

Le Sacriste fait réciter au mourant, si c'est possible, la profession de foi de Pie IV.

Si, comme il arrive quelquefois, le mourant veut aussi faire profession d'humilité, en demandant pardon de ses manquements et de ses fautes, on fait entrer dans la chambre les cardinaux, divers prélats domestiques, etc. Cette demande publique de pardon est formellement prescrite dans le cérémonial de la mort des évêques, cérémonial en grande partie appliqué pour le pape.

C'est le Sacriste ou curé des palais apostoliques qui, aidé du sous-sacriste, administre l'extrême-onction et préside aux prières des agonisants. Le cardinal grand-pénitencier n'assiste que comme témoin. Il semble que, les princes de l'Eglise n'étant là que spectateurs, on a voulu que le pontif, comme le plus simple fidèle, eût pour assistance essentielle, au moment d'expirer, son confesseur et son curé.

APRÈS LA MORT

Le pape a rendu le dernier soupir.

Les chapelains, les pénitenciers, les prélats familiaux, les maîtres des cérémonies, le maître de la chambre papale et les camériers, les aides de l'appartement pontifical, les gardes-nobles, les gardes suisses, les gardes palatins sont tous à leurs postes respectifs, soit dans la chambre du pontife, soit dans les antichambres.

Près du lit mortuaire, les chapelains et les pénitenciers qui, peu auparavant, disaient les prières de l'agonie, disent maintenant les prières de la mort : *De profundis clamavi ad te, Domine !*

Tous les prélats familiaux ont quitté la robe violette et son vêtus de noir.

Il est à noter ici que tous ceux qui entrent dans la chambre mortuaire font la genuflexion devant le cadavre, comme on la fait devant le pape vivant et devant le Saint-Sacrement. Bientôt, après la constatation de la mort, on fera aussi la genuflexion devant les cardinaux, quand on les rencontrera au nombre de trois, comme étant désormais la "papauté en puissance."

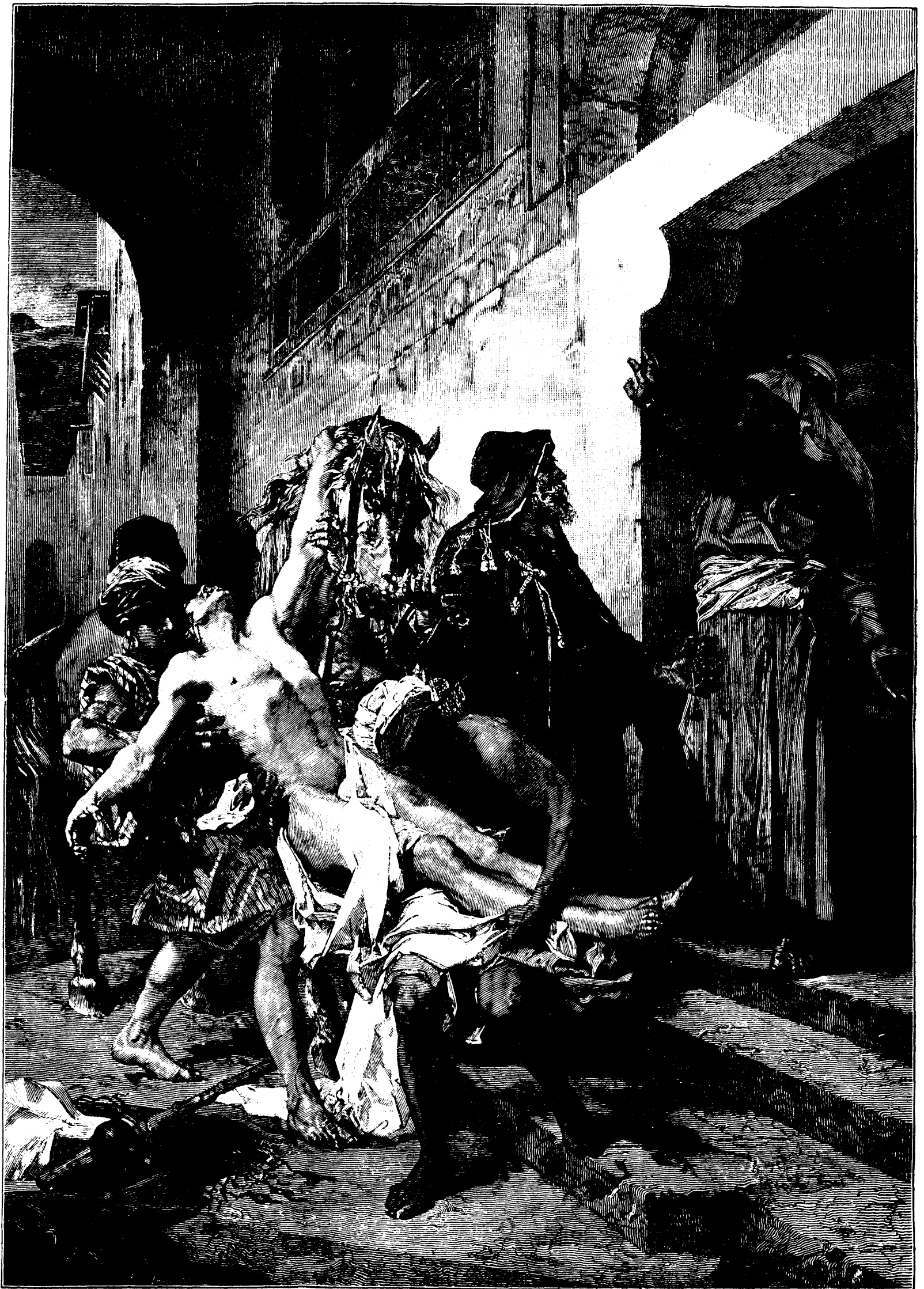
LA CONSTATATION DE LA MORT

Un coussin de velours violet a été placé près du lit, à la gauche du cadavre. Le cardinal camerlingue s'agenouille sur ce coussin et prie quelques instants à voix basse.

Ayant prié, il se lève et se penche vers le mort dont on a découvert le visage. D'un marteau d'argent, il frappe trois fois sur le front et trois fois, d'une voix haute et claire, il appelle le pontife défunt par son nom. Après quoi, se tournant vers l'assistance, il prononce ces mots : *Sanctissimus Pater, Pius Papa noster verè mortuus est.*

De nouveau agenouillé, le cardinal récite, avec les clercs de la chambre et les autres assistants, le *De Profundis*, puis l'oraison *Absolve*. Après l'oraison, qu'il a récitée debout, il asperge le cadavre d'eau bénite.

Pendant que le visage du cadavre est de nouveau voilé d'un linge blanc, le maître de la chambre papale, c'est-à-dire le préfet chef des camériers ou valets de chambre,



« ...: Après avoir soigné le mourant, il le mit sur son cheval et le conduisit dans une hôtellerie : il donna ses deniers à l'hôte et lui dit : « Aie soin de lui... » — (ÉV. DE SAINT-LUC.)

LE BON SAMARITAIN

Tableau de M. E.-L. Dupain, première médaille du Salon de 1877. — Gravure de MM. Valette.

apporte sur un plat d'argent l'anneau du pêcheur, et le remet au cardinal camerlingue.

Enfin, les assistants étant debout, le notaire de la chambre apostolique lit l'instrument de la constatation de la mort, de la reconnaissance du cadavre et de la réception de l'anneau du pêcheur.

L'EMBAUMEMENT DU CORPS. LES ENTRAILLES ET LE CŒUR DU PONTIFE

Le cardinal camerlingue s'étant retiré avec sa suite, on procède au lavage du corps.

Pour ce lavage, le cadavre est enlevé du lit et placé sur une table de marbre.

Le lavage du corps est réglé par une sorte de rituel. Il est déterminé en détail : quelles eaux de senteur doivent y être employées, quel prélat a le droit de laver la poitrine, quel autre les jambes, ou tout le reste.

C'est l'aumônier secret, un archevêque *in partibus*, qui lave le corps depuis les genoux jusqu'à la poitrine ; les pénitenciers sont chargés des bras, des jambes, etc.

Après le lavage, le corps est replacé sur le lit mortuaire, et il y reste pendant vingt-quatre heures. Des pénitenciers, des moines, demeurent constamment en prières. Des autels sont dressés aux abords de la chambre mortuaire. Des messes nombreuses y sont célébrées.

Au bout de vingt-quatre heures, de nouveau enlevé du lit, le cadavre est ouvert et embaumé sous l'inspection de "l'archiatre" ou médecin en chef du pontife défunt.

L'embaumement est achevé. Le mort est alors peigné, rasé, puis vêtu de ses habits ordinaires avec rochet et camail, et ensuite de ses habits pontificaux, il est posé successivement dans une des salles du palais et dans la chapelle Sixtine.

Voici comment se fait l'inhumation du cœur et des entrailles.

C'est le soir de l'embaumement. Ces restes intérieurs ont été mis dans un vase scellé et enveloppé d'un voile. On les place dans une des voitures du palais, où prennent place le "caudataire" du défunt et deux ou trois chapelains secrets.

Monsieur caudataire, ou porte-queue de la soutane, est le chef des chapelains pontificaux. Il est ordinairement le familier tout à fait intime et l'ami du pontife. Mgr. Cenni, caudataire de Pie IX, a joué longtemps d'une grande influence.

Aux quatre coins de la voiture, marchent des palefreniers portant des torches allumées.

Il est tout à fait nuit quand la voiture arrive à l'église de la place de Trevi. Le religieux qui fait fonctions de curé dans cette église, entouré d'autres religieux, reçoit le vase des mains du caudataire et le place dans le placard de marbre pratiqué dans une des murailles de l'église des SS. Vincent et Anastase, où sont inscrits les noms des Papes dont les *interiora* et les *procordia* sont placés dans ce lieu.

LA DOUBLE EXPOSITION DU CORPS AVANT LES OBSÈQUES

Quand le pape mourait au Quirinal, il y avait constamment double exposition avant les obsèques à Saint-Pierre : celle de la salle du Consistoire au Quirinal, puis, le corps ayant été porté au Vatican, celle de la chapelle Sixtine.

Si le pontife meurt au Vatican, l'exposition dans une salle du palais n'est pas toujours faite avec solennité. Il faut pourtant décrire cette double cérémonie.

Pour l'exposition à la chapelle ardente de la salle du Consistoire, le défunt, embaumé, est vêtu en costume "de chœur," comme on dit en langage ecclésiastique, c'est-à-dire de la soutane de drap blanc avec la ceinture noire blanche à gland d'or, du rochet, de la mozette, de l'étole et d'une grande calotte à oreillettes, dont le velours rouge est bordé d'hermine.

Aux quatre coins du lit de parade sont des gardes-nobles et des gardes-suisses, l'épée et la hallebarde renversées. Des prélats, des moines appartenant aux quatre grands ordres des Carmes, des Augustins, des Franciscains et des Dominicains, assis

sur des banquettes nues, prient et psalmodient continuellement. Un public choisi est admis à prier au pied du lit funèbre.

L'exposition à la chapelle Sixtine présente le même tableau avec plus de solennité et de grandeur.

Devant le cadavre marchent les membres du Chapitre de Saint-Pierre. Derrière, viennent les prélats, puis les cardinaux. Presque tous les assistants portent des torches allumées. On psalmodie le *Miserere* et le *De profundis*.

Le cortège entre dans Saint-Pierre en psalmodiant. Au milieu de la grande nef a été dressé un catafalque peu élevé ; on y dépose le cercueil, et l'évêque le plus ancien du Chapitre de Saint-Pierre fait là une seconde absoute. L'assistance chante le *Liberi nos, Domine*.

Après cette absoute, le défunt est porté dans la chapelle du Saint-Sacrement, qui est une chapelle latérale à la droite de qui se dirige vers le maître-autel où se trouve la Confession des apôtres saint Pierre et saint Paul, placée au-dessous de la coupole de Michel-Ange.

La chapelle du Saint-Sacrement, à l'autel resplendissant de lampes d'or, est fermée par une riche grille de bronze.

C'est au-delà de cette grille fermée qu'est placé, sur un lit de pourpre, le corps du pape enveloppé des habits pontificaux.

Il a toujours la mitre. A sa main gauche, gantée de rouge, est l'anneau pontifical. Il a les mains jointes. Un crucifix d'ivoire est étendu sur sa poitrine. Vers les pieds, on a mis deux chapeaux de velours cramoisi, qui sont supposés représenter le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel.

À l'intérieur de la chapelle, et en deçà de la grille, sont toujours les "sentinelles mortes," gardes-nobles et gardes-suisses, absolument immobiles, et relayant de quart d'heure en quart d'heure.

Les pieds du cadavre, chaussés de sandales rouges, sortent à travers les barreaux de la grille. La foule vient les baiser.

LES OBSÈQUES NOVENDIALES : PREMIÈRE PHASE

Les obsèques novendiales se divisent en deux parties : la première, avant l'inhumation du cadavre, la seconde, après cette inhumation.

La première partie se passe dans la chapelle qui sert de chœur aux chanoines de la basilique de Saint-Pierre. Cette chapelle est située du côté opposé à la chapelle du Saint-Sacrement, où nous avons laissé le pontife exposé à la dévotion des fidèles.

Dans ce chœur des chanoines, on a dressé un catafalque autour duquel, après la messe mortuaire, se donnent chaque jour, pendant six jours, les cinq absoutes pontificales au chant du *Liberi me, Domine*.

Tous ceux qui entrent dans le chœur (excepté les cardinaux) font trois genuflexions : la première, à l'autel qui est au fond du chœur, la deuxième, aux cardinaux du côté de l'Évangile, la troisième, aux cardinaux du côté de l'Épître. Le pape étant mort, le corps du cardinalat, comme papauté en puissance, reçoit les honneurs rendus au pontife.

C'est un cardinal qui dit la messe funèbre. Le cardinal doyen officie le premier jour.

Les vêtements sacrés sont noirs.

Les chanteurs pontificaux ne font entendre que du plain-chant, excepté pour le *Dies iræ*, qui est parfois donné sur un ton lugubre, selon la méthode ordinaire des chants de la Sixtine, de Saint-Pierre et des autres grandes basiliques.

C'est le cardinal célébrant qui préside aux cinq absoutes autour du catafalque.

Il n'est fait aucune cérémonie près du cadavre, qui est de l'autre côté de la basilique, les pieds livrés aux baisers de la pieuse multitude.

LE TOMBEAU DE PIE IX

Pie IX, qui a magnifiquement réparé, à Rome, une trentaine de basiliques et d'églises anciennes, a fait aussi à Sainte-Marie-Majeure des restaurations très-considérables.

C'est à lui qu'on doit le rajeunissement de la superbe chapelle de la Sainte-Crèche, où sont les tombeaux de saint Pie V et de Sixte-Quint.

Parmi les travaux ordonnés par Pie IX à Sainte-Marie-Majeure, le plus saillant peut-être est la construction de ce qu'on appelle une Confession, c'est-à-dire ce lieu souterrain sur lequel s'élève le maître-autel, et auquel on descend par un double escalier monumental.

Dans la Confession proprement dite, sous l'autel, sont les reliques de saints qui, par leur vie ou par leur martyre, ont "confessé" le nom de Jésus-Christ. Entre les deux rampes par lesquelles on descend dans ce lieu vénéré, c'est un espace découvert, généralement ovale où, parfois, rarement, on dresse des tombeaux de pontifes.

À Saint-Paul-hors-des-Murs et à Sainte-Marie-Majeure, la Confession n'a pas de tombeaux de papes.

LA FIN DES OBSÈQUES NOVENDIALES

Le pape étant inhumé, les obsèques novendiales ne sont pas terminées. Elles durent encore plusieurs jours.

Les trois derniers jours surtout, le 7e, le 8e et le 9e, elles ont une solennité spéciale. Ce n'est plus dans la chapelle du chœur des chanoines que se donnent les absoutes ; c'est dans la grande nef de la basilique, où un catafalque gigantesque et somptueux a été dressé.

Après la messe des morts, célébrée dans le chœur, le cardinal célébrant et quatre autres cardinaux, à tour de rôle, viennent se placer, le premier sur l'un des côtés, les quatre assistants aux quatre angles du catafalque. Des tapis et des sièges leur ont été préparés.

Tout autour sont rangés les membres du Sacré-Collège, les chanoines de Saint-Pierre et les autres prélats.

Les chanteurs de la basilique et de la chapelle Sixtine exécutent les chants funèbres.

Une foule immense emplit la basilique.

Bien que cette cérémonie n'ait pas eu lieu depuis trente-deux ans, nous avons trouvé, chez des personnes âgées de cinquante ans, la trace de l'impression profonde qu'elle produit. "Car, nous dit un de ces témoins oculaires, c'est une des choses les plus saisissantes que j'aie jamais vues dans notre Rome, où il y avait autrefois tant de grands spectacles religieux."

Au dernier jour de ces solennités funéraires, après la messe des morts, et avant les absoutes autour du catafalque, l'oraison funèbre du pape défunt est prononcée dans la chapelle du chœur.

Cette oraison funèbre est dite en latin par un prélat en chape violette, monté dans une chaire basse que l'on dresse pour cela vers l'autel, du côté de l'Évangile. Elle ne doit pas durer plus de vingt minutes.

L'oraison funèbre achevée, les dernières absoutes se donnent comme il a été dit plus haut, au chant du *Liberi me, Domine*, du *Qui Lazarum resuscitasti* et du *Requiem eternam*.

M. Le Verrier, l'astronome mort dernièrement, avait l'esprit fort gai. Ses anciens camarades se rappellent tous une plaisanterie qu'il aimait à faire à l'époque où il était simple employé à l'administration des tabacs.

N'ayant pas à sa disposition les instruments de l'Observatoire, il se servait pour ses études d'une modeste longue-vue.

Il avait baptisé cet outil du nom d'*Octave*.

On lui demandait pourquoi.

—Voici, répondit-il en faisant jouer les uns dans les autres les tubes de sa lunette. Rappelez-vous le vers de Corneille dans *Cinna* : Rentre en toi-même, Octave, et cesse de te plaindre.

Aucun vers, en effet, ne s'applique mieux à un télescope.

* *

Mme X... une veuve de beaucoup d'esprit, se trouvait à dîner, l'autre soir, auprès d'un certain personnage dont la réputation d'usurier est parfaitement établie.

Après avoir écouté les propos galants de son voisin, Mme X. lui dit, avec un petit sourire à elle :

—Est-ce qu'on vous aurait calomnié, monsieur X... ?

—Pourquoi cela ?

—Mais parce qu'il me semble que vous me faites des avances.

Duel entre M. Rouher, le chef des bonapartistes, et M. Gambetta, le chef des républicains

(Suite et fin.)

M. ROUHER. Il faut le demander à cette ruse misérable par laquelle le Président du Gouvernement de la défense nationale donnait sa démission pour ne pas forfaire à sa parole et ne pas signer la capitulation, et par laquelle, en même temps, ce même Président de Gouvernement conservait le rôle de général-en-chef et de gouverneur de Paris.

J'ai vu ces choses. Voilà l'histoire qu'il faut féliciter, voilà l'histoire qu'il faut au moins rappeler, car, dans ces grandes douleurs, dans ces grands événements, il faut moins critiquer que beaucoup plaindre. (Assentiment à droite.)

Quant à la théorie de la capitulation, oui, je vous le dis, la vérité est celle-ci :

Un homme atteint dans sa dignité, atteint dans son honneur ; un homme auquel l'existence est devenue indifférente par le grandeur de l'outrage qui l'a fétri, peut livrer sa vie et pousser le duel jusqu'au bout ; mais une nation n'a pas ce droit ; une nation qui a la pérennité pour elle, qui a la revanche pour ses contemporains, ou au moins pour ses enfants, ne doit pas se livrer à un inutile et stérile suicide.... (Rumeurs à gauche) ; et, lorsque la défense est devenue impossible... (Vives exclamations à gauche.)

Un membre à gauche. C'est la théorie de la lâcheté !

M. ROUHER. Écoutez, messieurs ! vous avez, pendant six mois, répandu dans ce pays, au profit des élections, le ferment de la guerre ; permettez-moi, au moins, de discuter la question de la paix.

À droite. Très-bien ! Parlez ! parlez !

M. ROUHER. Eh bien, messieurs, je vous le dis, n'est ma conviction profonde : la Russie n'a pas perdu sa grandeur en faisant la paix après Sébastopol ; l'Autriche n'a pas perdu sa grandeur non plus en faisant la paix après Solferino.

Les nations que la victoire abandonne doivent se recueillir et attendre le jour de la revanche. Si on les excite à des passions désespérées, si nobles qu'elles puissent être—je ne veux pas marchander ici sur les tendances et les motifs qui ont déterminé la continuation de la guerre—on les épuise et, mutilées, réduites qu'elles sont dans leurs frontières, on leur enlève les ressources nécessaires pour prendre un jour leur revanche.

À droite. Très-bien ! très-bien !

M. ROUHER. Et maintenant, je n'ai plus qu'un mot à ajouter.

Ces questions—et ce n'est pas ma faute—ont un caractère absolument rétrospectif ; elles appartiennent, non pas à vous, mais à l'histoire. L'histoire jugera M. Gambetta, et l'histoire jugera les hommes qui l'ont précédé. (Applaudissements à droite.)

M. GAMBETTA. Messieurs, l'histoire jugera. On peut dire que l'histoire est faite.

À droite. Non ! non !

M. GAMBETTA. Elle a siégé à Bordeaux, elle a siégé à Versailles, l'histoire ; elle a siégé sous deux formes : sous forme d'Assemblée nationale, qui vous a rendus responsables des malheurs de la patrie ; et sous forme de conseil de guerre, jugeant et condamnant le traître qui a mieux aimé servir une dynastie funeste que servir son pays, que sauver la patrie envahie par l'étranger. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

M. DE VALON. Vous l'avez appelé "le glorieux Bazaine !" !

M. GAMBETTA. Oui, je l'ai appelé "le glorieux Bazaine," savez-vous quand ? Le jour où, pendant que vos amis étaient au pouvoir, l'impératrice impériale ayant éclaté à tous les yeux, une majorité se réveillait sur les bancs du Corps législatif, demandait à grands cris la déposition du commandement en chef aux mains de Napoléon et cherchait un chef pour le donner à l'armée française. C'est alors qu'on prononçait le nom de Bazaine, et que, ce jour-là, on le présentait à la France comme une épée victorieuse ! (Interruptions.) C'est

alors que j'ai entendu de mes oreilles le comte de Palikao... (Bruit.)

M. DE VALON, descendant avec animation au pied de la tribune. Mais taisez-vous donc, malheureux que vous êtes ! Vous avez perdu la France !

A gauche et au centre. A l'ordre !—La censure ! la censure !

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur de Valon, je vous rappelle à l'ordre et je vous invite à regagner votre place.

M. GAMBETTA. J'ai entendu le ministre de la guerre nous dire : " Si je pouvais révéler ce que je sais des efforts et des succès de Bazaine sous Metz, Paris illuminerait ! " Eh bien, messieurs, ce jour-là, il n'y avait pas un Français qui ne décernât l'épithète de " glorieux " au général qui devait trahir tant d'espérances et déshonorer à jamais le nom qu'il porte ! (Applaudissement à gauche et au centre.)

Ah ! je comprends que M. Rouher monte à cette tribune, et, sentant qu'il faut bien expliquer la capitulation de Metz, et nos armées prisonnières en deux mois... (Vives interruptions à droite.)

M. LE PROVOST DE LAUNAY FILS. Parlez-nous donc de l'armée de l'Est oubliée dans les neiges par Jules Favre !

M. GAMBETTA. Je comprends qu'il vienne ici plaider la lâcheté universelle du pays ! (Bravos et applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. Rouher se lève et prononce quelques mots qui se perdent dans le bruit.

A gauche. Allons, taisez-vous, et écoutez la vérité qui parle !

M. GAMBETTA. Ah ! vous avez dit qu'il n'a pas dépendu de vous—de vous, *pars minima*—que la guerre n'éclatât point ; qu'avant qu'elle fût votée, vous avez lutté dans les conseils de votre fatal empereur contre les décisions tragiques et suprêmes.

Eh bien ! messieurs, écoutez le langage que, le jour même de la déclaration de guerre, tenait l'homme qui est venu porter cette affirmation à la tribune...

M. ROUHER. Je l'ai tenue...

A gauche. N'interrompez pas !

M. GAMBETTA. Écoutez ce qu'il disait au nom des grands corps de l'État ! Écoutez, et vous saurez ce que pèse et ce que vaut la dénégation de ce coupable aux abois. (Applaudissements à gauche et au centre.)

(A ce moment, on fait passer à l'orateur un volume du *Journal officiel* de 1870.)

M. GAMBETTA. Le 16 juillet 1870, à Saint-Cloud, il a dit :

" Sire,

" Le Sénat remercie l'Empereur de lui avoir permis de venir porter aux pieds du trône l'expression des sentiments patriotiques avec lesquels il a accueilli les communications qui lui ont été faites à la séance d'hier.

" Une combinaison monarchique, nuisible au prestige et à la sécurité de la France, avait été mystérieusement favorisée par le roi de Prusse.....

" N'avions-nous pas le droit de demander à cette puissance des garanties contre le retour possible de pareilles tentatives ? "

Et lui qui vous disait tout à l'heure qu'il n'était pas pour placer un souverain en Espagne, qu'il n'était pas pour importer des souverains étrangers ! Il a donc oublié que c'est lui qui a importé Maximilien au Mexique ! (Applaudissements à gauche et au centre.) Il a donc oublié, sous le premier empire le fossé de Vincennes, et, sous le second, le fossé de Queretaro ! Il a donc oublié que ce sang qui a été versé, a été versé précisément par lui, grâce aux mensonges dont on a abreuvé le Corps législatif et la France.

J'entends encore la grande voix de Berryer se levant à son banc, dans une séance de nuit, et disant avec un accent et une inspiration prophétiques qui illuminaient sa face : " Quoi ! vous voulez mettre un archiduc d'Autriche au Mexique ! Et quel sort lui réservez-vous, à cet enfant de vos victoires, la banqueroute où la mort ! " Et c'est la banqueroute et la mort qui sont venues ; c'est d'ailleurs le cortège habituel des Bonaparte. (Bravos et applaudissements répétés à gauche et au centre.)

Il faut que vous écoutiez jusqu'à la fin cette allocution de M. Rouher, président du Sénat, au misérable vieillard dont la volonté fatiguée et épuisée allait obéissant à ses conseillers néfastes et voulait faire une guerre dynastique—sa guerre à l'Espagnole !—Il fallait précipiter la France sous le couteau d'un ennemi qui s'organisait, lui, depuis cinquante ans.

Voici donc ce qu'il disait :

" Grâce à vos soins, la France est prête. " Et il ajoutait : " Se refusant à des impatiences hâtives, animé de cette calme persévérance qui est la vraie force, l'empereur a su attendre.

" Mais depuis quatre années, "—écoutez ceci—" mais, depuis quatre années il (l'empereur) a porté à sa plus haute perfection l'armement de nos soldats, élevé à toute sa puissance l'organisation de nos forces militaires. "

Qui a menti ? Est-ce l'opposition, ou M. Rouher ? (Acclamations et applaudissements redoublés à gauche et au centre.)

Ce n'est pas tout :

" Que l'empereur reprenne, avec un juste orgueil et une noble confiance, le commandement de ses légions agrandies de Magenta et de Solferino... Si l'heure des périls est venue, l'heure de la victoire est proche. "

Vous n'étiez pas faits pour mener la fortune de la France à la victoire.

M. DE VALON. Et vous, l'avez-vous menée à la victoire ?

M. GAMBETTA. On vous l'a dit, on vous l'a répété : Vous n'aviez pas pris le pouvoir pour gouverner la France. Vous n'étiez pas des gouvernants ; vous avez commencé comme des jouisseurs et vous avez fini comme des traîtres. (Applaudissements et acclamations prolongés à gauche et au centre.—L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de ses collègues.)

M. ROUHER monte à la tribune.

Voix nombreuses à gauche. La clôture ! la clôture !

M. EDOUARD LOCKROY. Vous avez livré le pays à l'étranger, descendez de la tribune !

M. LE PRÉSIDENT. Veuillez écouter, messieurs !

Voix à gauche. La clôture ! la clôture !

M. ROUHER. C'est impossible !... vous êtes odieux en demandant la clôture !

M. EDOUARD LOCKROY. Vous nous avez livrés à la Prusse ! Quittez la tribune ! C'est une honte !

M. ROUHER. Allons donc !... (La voix de l'orateur est couverte par le bruit.—Un certain nombre de membres du côté gauche se lèvent de leurs places en criant : Assez ! assez ! La clôture !—Une vive agitation règne dans l'Assemblée.)

M. LE PRÉSIDENT. Veuillez, messieurs, garder vos places et rester assis.

On demande la clôture de l'incident. Déjà une première fois la clôture avait été réclamée, et la Chambre, consultée, après avoir entendu M. Rouher parler contre la clôture, a décidé que l'incident continuerait. On ne doit pas s'étonner que, dans une pareille discussion, des paroles passionnées aient été prononcées. Il semblait que de ce côté (la droite) on me faisait le reproche de ne pas réprimer certaines expressions de M. Gambetta ; j'aurais pu également arrêter M. Rouher à l'occasion de certaines de ses paroles, mais dans un incident semblable, j'ai cru devoir laisser la plus grande liberté aux deux orateurs. (Très-bien.)

En ce moment, M. Rouher demande encore la parole contre la clôture.

A gauche. Non ! non ! assez !

M. LE PRÉSIDENT. Laissez-moi m'expliquer.

Un membre. C'est le même incident.

M. LE PRÉSIDENT. Sans doute, il s'agit du même incident, et, à ce point de vue, le règlement ne permettrait pas au même orateur de parler deux fois contre la clôture... (Le bruit continue.)

M. LE PROVOST DE LAUNAY FILS. Pourquoi a-t-on parlé de Bordeaux ?

Un membre à gauche. Ne parlez pas de Bordeaux !

M. LE PROVOST DE LAUNAY FILS. Si, j'en parlerai.

M. LE PRÉSIDENT. Veuillez, messieurs, reprendre vos places.

Voix à gauche. Nous demandons la clôture, monsieur le Président.

M. ROUHER. Et moi je demande la parole contre la clôture.

M. LE PRÉSIDENT. La clôture étant demandée, M. Rouher réclame la parole contre la clôture. Je consulte d'abord la Chambre pour savoir si elle veut accorder une seconde fois la parole à M. Rouher contre la clôture.

Voix nombreuses à gauche. Non ! non !

M. ROUHER. Messieurs, laissez-moi...

M. EDOUARD LOCKROY. Vous nous avez livrés à la Prusse ! Allez-vous-en ! Votre présence à la tribune est une honte ! Allez-vous-en ! (Vive agitation.)

M. BARODET. Allez vous cacher ! (Bruit.)

M. LOQUEYSSIE. Il n'est pas permis de dire à un orateur d'aller se cacher.

M. ROUHER. Messieurs, après ces agressions personnelles... (Bruit continu.)

M. LE PRÉSIDENT. Veuillez accorder une minute.

M. ROUHER. Messieurs...

A gauche. Non ! non !—La clôture ! la clôture !

M. ROUHER. Je parle et contre la clôture et pour un rappel au règlement.

M. LE PRÉSIDENT. Si vous demandez la parole pour un rappel au règlement, vous en avez le droit ; vous avez la parole.

M. ROUHER. Je demande à la fois la parole contre la clôture et pour un rappel au règlement.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez d'abord sur le rappel au règlement.

M. ROUHER. Comme vous voudrez, monsieur le Président.

Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole pour un rappel au règlement.

M. ROUHER. Est-il vrai, oui ou non, que j'ai été attaqué et outragé personnellement ?... (Oui ! oui ! à droite.—Exclamations à gauche.) Ai-je le droit, oui ou non, de me justifier sur une question personnelle ? (Oui ! oui ! à droite.)

M. HENRI BRISSON. Nous ne sommes pas ici pour discuter des questions de conseil de guerre.

Voix à droite. A l'ordre ! à l'ordre !

M. FAURÉ. Vous laissez insulter l'orateur, monsieur le Président !

M. ROUHER. Vous voyez bien que vous êtes des conventionnels déguisés.

A gauche. A l'ordre ! à l'ordre !—La clôture !

M. LE PRÉSIDENT. Je consulterai la Chambre sur la clôture quand elle aura entendu M. Rouher sur le rappel au règlement.

Veuillez achever, monsieur Rouher !

A gauche et au centre. La clôture ! la clôture !

M. ROUHER. Mais c'est votre honte que la clôture !

M. MARION. Nous ne voulons pas vous écouter !

M. ROUHER. Mais, M. Marion, ne m'interrompez pas ; vous me forcerez à me rappeler trop de faits. Je ne suis pas obligé de vous répondre, à vous.

Je dis...

M. LOCKROY. Nous avons assez de votre discours de 1870. Nous ne voulons pas en entendre un second.

M. ROUHER. Je dis que me refuser de répondre, c'est porter atteinte aux sentiments mêmes de l'orateur que vous avez applaudi.

Il n'est pas possible qu'il accepte qu'après avoir formulé de telles accusations, il ne permette pas à l'homme qui a été attaqué de se défendre. C'est à son impartialité que je fais appel.

A gauche et au centre. La clôture ! la clôture !

M. LE PRÉSIDENT. La Chambre a entendu les observations de M. Rouher contre la clôture, je vais la consulter.

M. ROUHER. Permettez-moi d'ajouter encore un mot.

Je dis, messieurs, que si vous ne m'accordez pas la parole, vous êtes pires que la Convention, car la Convention... (Le bruit couvre la voix de l'orateur.)

A gauche et au centre. La clôture ! Con-

sultez la Chambre, monsieur le Président

M. ROUHER. Mais vous êtes des insérés !

M. ERNEST DRÉOLLE. Et vous vous étornez que nous voulions nous en aller !

M. ROUHER. Je veux qu'on m'arrache la parole. Je veux qu'on décrète que je n'irai pas et que je ne pourrai me justifier à cette tribune.

Vous n'avez ni le sentiment de la justice, ni le sentiment de la vérité. Vous êtes des révolutionnaires, rien que des révolutionnaires. (La clôture.)

M. GAVINI. On a insulté l'orateur, monsieur le Président, et vous ne faites rien pour le protéger. On a peur d'entendre sa réponse. (La clôture.)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte la Chambre sur la clôture de l'incident.

(La clôture est mise au voix et prononcée.)

M. ROUHER, descendant de la tribune. Votre vote, c'est le silence.

CONSEILS UTILES

Les vieilles femmes de ce temps-ci ne font grand pitié, quand je les vois affublées du costume collant du fichu juvénile, des chapeaux placés sur le bout du chignon. On les compare involontairement à leurs petites-filles, et on les trouve horribles... avec justice.

Nous conseillons à celles qui ont du bon sens, qui tiennent à leur dignité, qui ont gardé ce grain de coquetterie *bien entendue* que la femme doit conserver jusqu'au tombeau, d'imaginer un costume spécial aux douairières, qui ne varie pas chaque jour, qui ne ressemble, en aucune façon, à celui des jeunes femmes. De la sorte, on ne pourra plus établir de comparaisons, toujours désavantageuses aux femmes âgées.

Autrefois, les douairières étaient des figures à part, on ne pensait jamais à leur sexe en les regardant. Cependant, elles étaient charmantes et entourées ; c'est qu'elles avaient abdiqué toute prétention.

Celui-là va probablement sembler un peu étrange... mais, en tout cas, il ne peut nuire, et puis nous en laissons la responsabilité à l'auteur—une de nos lectrices—femme spirituelle et très-observatrice qui, peut-être, l'a mis en pratique et parle par expérience.

Donc, cette lectrice prétend que, lors d'un mariage, le bonheur de la femme, dans les premiers jours, dépend de l'état du cœur de son mari, mais qu'ensuite, ce bonheur est subordonné à l'état de l'estomac de l'époux. En conséquence, elle engage les jeunes mariés à ne pas se laisser trop absorber par les douceurs de la lune de miel, et à veiller, dès les débuts, à ce que la table soit bien pourvue—soins que ne dédaignent pas de prendre les plus grandes dames, autrefois.

Les ménages les plus heureux et les plus tranquilles sont ceux où la gastronomie est en honneur—la femme fût-elle sobre comme un Espagnol. Un peu de gourmandise détourne, assure-t-on, de plus grandes passions.

Tout le monde connaît cette belle écriture pointue qu'ont les Anglais, et qui fait voir tout de suite que l'adresse d'une lettre a été tracée par la main d'une femme.

C'est la plus jolie conquête qu'ait faite la calligraphie, que cette distinction du sexe dans les communications épistolaires, distinction qui manque souvent, il faut le dire, à la correspondance des Françaises—ces reines de l'élégance.

Rien de plus facile pourtant pour une femme que de se donner cette écriture féminine : les institutrices et les jeunes personnes du monde qui voudraient l'acquiescer n'ont qu'à acheter, à une papeterie internationale, des cahiers avec modèle gravé en tête, et à écrire une demi-page tous les jours. La main se fait vite à cette absence de *plein* et de *délié*, et acquiert avec une étonnante rapidité les fines stries angulaires qui donnent ce cachet—nous dirons même ce parfum—aux missives postales ou confidentielles ainsi libellées.

C'est l'adorable personnalité féminine se faisant sentir jusque dans les formes stéréotypées de la langue écrite—personnalité pour laquelle notre idiome a été si prodigieux dans la langue parlée.

—Voyons, ma petite Jeanne, veux-tu que je te donne le groupe des trois vertus théologiques, en sucre ?

La petite Jeanne : —Oh ! marraine. J'aimerais mieux... les douze apôtres... mais toujours en sucre !

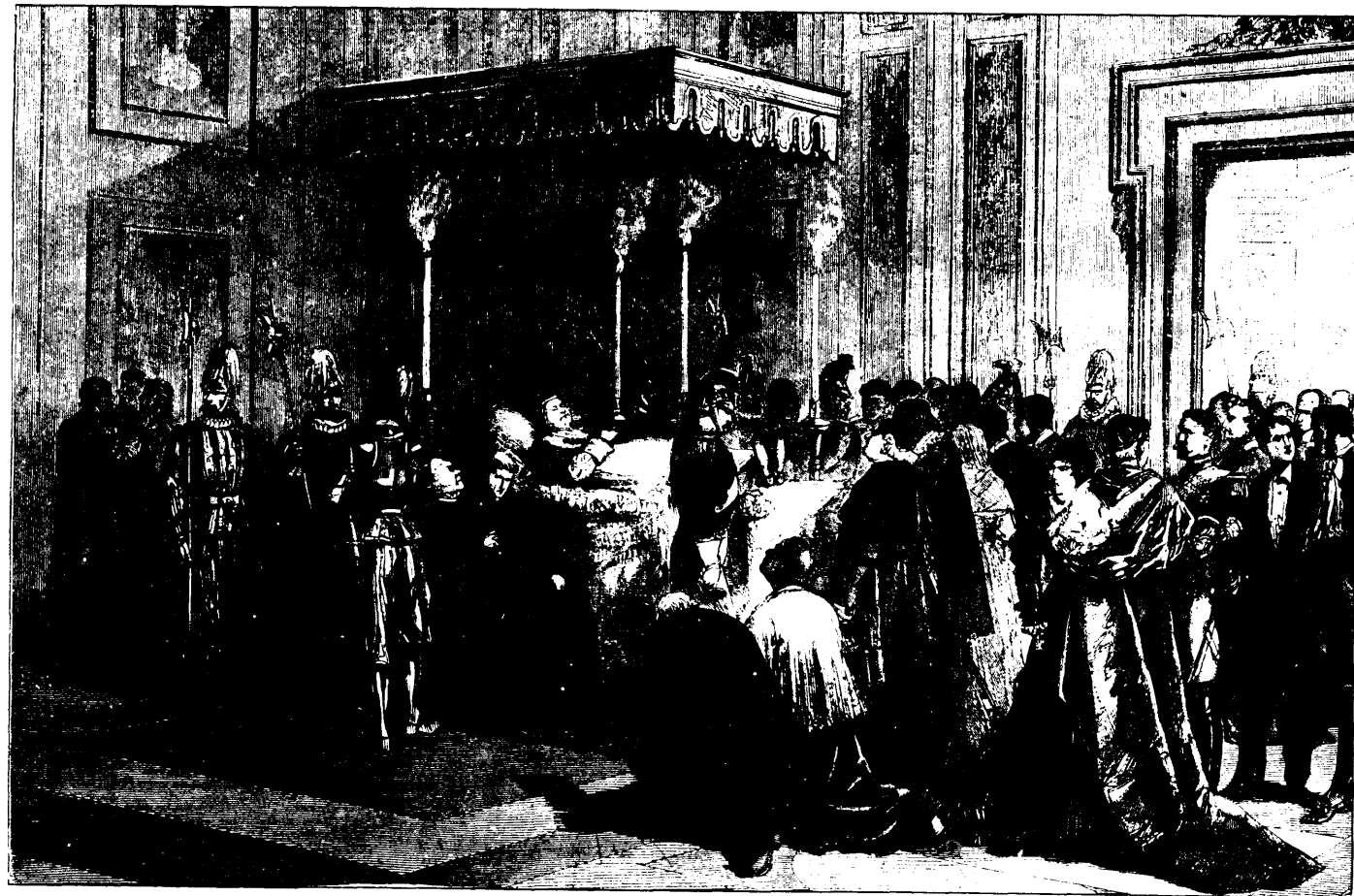
* *

Mme X... adore son fils, mais son humeur est tellement acariâtre qu'elle lui rend très-souvent la vie très-dure.

A la suite d'une scène qu'elle venait de lui faire, le jeune homme, près d'éclater, se ravise tout à coup, et lui dit, avec son plus doux sourire :

—Quel bonheur que tu sois ma mère ! —Et pourquoi cela ?

—Parce que, au moins, tu ne seras pas ma belle-mère !



L'EXPOSITION DU CORPS DANS LA SALLE DU CONSISTOIRE



S. S. LE PAPE PIE IX,
DÉCÉDÉ A ROME LE 7 FÉVRIER 1878



LE TOMBEAU PROVISOIRE DU PAPE
A ST. PIERRE



LA MISE EN BIÈRE DU CORPS



LA CONSTATION DE LA MORT



LE MIRACLE

DU 16 SEPTEMBRE 1877

XV

(Suite et fin.)

“Retenu par ses quatre-vingt-trois ans, le vieux père était demeuré dans une pièce dont on n'était séparé par quelques marches. Nous montâmes. Tous les membres de notre famille qui nous faisaient cortège remplissaient l'escalier.

“Sur le seuil de son cabinet, le vénérable octogénaire se tenait debout. Ses mains étaient toutes tremblantes de bonheur, plus encore que de vieillesse: son noble visage était baigné de larmes. Il ouvrit ses bras et dit :

—Ma fille !

“Mme Guerrier s'inclina et se prosterna à genoux.

—Mon père, dit-elle, tu m'as béni lorsque, malade et incurable, je partais pour Lourdes. Bénis-moi maintenant que je reviens miraculeusement guérie, comme je te l'avais annoncé.

“Les bras ouverts s'étendirent sur la tête de ma bonne Justine. Puis ils s'ouvrirent encore, et elle pleura sur la poitrine de son père.

“Et comme si rien ne devait manquer à notre félicité, il se trouva que ce jour-là était précisément le jour de la fête de celle qui rentrait ainsi triomphante à la maison paternelle. Quelle belle Sainte-Justine nous célébrions !

“Mais ce n'est point tout. La famille avait sa large part, l'Eglise avait voulu avoir la sienne.

“Le zélé et excellent curé de Saint-Gobain, M. l'abbé Poindron, avait demandé à Mgr l'évêque de Soissons l'autorisation de célébrer un salut solennel d'actions de grâces pour l'incomparable faveur que nous avions obtenue.

“Donc, le lendemain, nous montâmes à la paroisse. Emu, étonné, recueilli, un peuple immense se pressait sur notre passage. Les cloches sonnaient à toute volée. L'église était pleine comme aux jours de grande solennité.

“La statue de Notre-Dame de Lourdes dominait l'assistance. En face de cette image sainte, une place avait été préparée pour celle que Marie avait daigné guérir. Le prêtre monta en chaire et raconta simplement, sans commentaires, le fait considérable qui donnait lieu à cette cérémonie. Après quoi plusieurs jeunes filles, vêtues et voilées de blanc, allèrent prendre et porter sur leurs épaules la statue de Notre-Dames de Lourdes, et la procession se mit en marche. Derrière cette image de notre céleste bienfaitrice, ma chère femme et moi, nous marchions au chant des cantiques enthousiastes, au son triomphal de l'orgue, au milieu d'une population pressée, qui ne pouvait retenir ses larmes. Puis le *Te Deum* éclata sous les voûtes. Dieu était sur l'autel...”

Qu'ajouterions-nous à cette lettre ? Si la terre a de pareilles fêtes, que doivent être les fêtes du paradis ?

XVI

Nous voudrions, en ce point, clore notre récit, et laisser l'âme de nos lecteurs s'ensoleiller à ces rayons du ciel. Mais il n'est point ici-bas de lumière sans ombre, et la vérité nous contraint, pour achever cette histoire, de tourner maintenant nos regards sur un plus mélancolique horizon.

Dans cette même lettre dont nous venons de citer un long extrait, M. Guerrier parlait de M. l'abbé Martignon :

“Nous n'oublierons jamais, disait-il, que la guérison de ma chère femme fut la réponse qu'il demandait à la sainte Vierge de lui faire, par l'intermédiaire du saint curé de Peyramale. Pour le rétablissement de sa santé, pour sa guérison à lui-même, nous prions depuis ce moment. Nous voulons que Notre-Dame de Lourdes nous vienne en aide, et qu'elle lui rende au centuple ce que, avec une charité toute sacerdotale, il a si généreusement, et non en vain, abandonné à Mme Guerrier. Nous le demandons tous ensemble à cette toute-puissante Mère ; et Dieu sait si, dans cette demande, nous mettons toute la chaleur et toute la reconnaissance de notre cœur !...”

Hélas ! ces prières n'ont point été exaucées ; jusqu'ici, M. l'abbé Martignon ne s'en va point mieux, bien loin de là !... Nous ignorons les célestes desseins, mais nous croyons que la récompense de son dévouement n'est point en ce monde.

Au milieu de sa joie, Mme Guerrier a parfois quelque chose au cœur qui ressemble à un remords :

“Pauvre abbé Martignon ! nous disait-elle ces jours-ci, il me semble que je lui ai volé sa guérison !”

Et son visage se voila d'un nuage de tristesse :

“Non, madame, vous n'avez volé la guérison de personne en recevant le don de Dieu. Le Seigneur et la Vierge sainte ont tout permis et tout disposé pour leur propre gloire, peut-être aussi pour la gloire d'un de leurs serviteurs, et très-certainement pour le bien de tous. Vous avez reçu une grande et touchante grâce, mais croyez-le bien, la grâce la plus insigne est celle qui a été faite au prêtre dont vous parlez, quand il lui a été donné d'accomplir un tel acte d'abnégation et de dévouement, quand il lui a été donné de ressembler en cela au Maître divin, qui a dit en son Evangile et qui a prouvé qu'il n'est point de charité plus haute que de sacrifier sa vie pour ses amis. Le

bon Samaritain a relevé le blessé ; le Bon Pasteur s'est immolé pour une brebis du troupeau... Soyez reconnaissant, mais ne le plaignez point !... Il a choisi la meilleure part.”

Quelques semaines après ce que nous venons de raconter, l'abbé Martignon a quitté Lourdes, où n'était plus son ami... Trop malade pour suivre le penchant de son cœur, c'est-à-dire pour traverser la Méditerranée et rejoindre sur la terre d'Afrique son paternel archevêque, il est allé, au commencement de l'hiver, demander au climat d'Hyères de prolonger pour lui les tièdes journées de l'automne. Que les brises de la mer lui soient clémentes ! Que le soleil lui soit doux !

Hélas ! tandis qu'il cherche sur ces plages méridionales un peu de repos pour son corps, voilà que, à la fois volontairement et malgré nous, notre main amie inflige aujourd'hui à son âme la plus sensible et la plus cuisante douleur, en publiant, contrairement à sa défense formelle, ce récent épisode de sa vie, tel que la Providence nous a permis de le connaître dans ses plus intimes détails.

Que son humilité nous pardonne. Et, du moment où il ne peut contester l'exactitude rigoureuse de ce récit, non-seulement dans ses lignes générales, mais même dans le minime iota dont parle l'Evangile, qu'il permette à la vérité, supérieure à toute personne et à toute considération, de briller au regard des hommes.

En nous demandant le silence, il a obéi à cette parole de Notre-Seigneur : “Que ta main gauche ignore ce que ta main droite, et qu'ainsi ta bonne action s'accomplisse dans le secret.”

Et nous, en divulguant le secret de la main droite, et en refusant de laisser la lumière sous le boisseau, nous avons obéi à cet autre commandement : “Que votre lumière rayonne aux yeux des hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père, Celui qui est dans les Cieux.”

HENRI LASSERRE.

APPENDICE ET PIÈCES JUSTIFICATIVES DU RÉCIT PRÉCÉDENT

I

A. M. Henri Lasserre, à Paris.

Beaume, le 1er décembre 1877.

Monsieur,

Mme Guerrier et moi, nous avons pris connaissance du manuscrit que vous nous avez communiqué et dans lequel vous racontez comment cette dernière a été guérie, le 16 septembre de cette année, au sanctuaire de Lourdes.

Votre récit est en tout de la plus parfaite exactitude, et tous les deux nous nous plaignons à vous l'attester : tous les faits que vous y relatez sont vrais, vrais dans les détails, vrais dans leur ensemble.

Recevez, monsieur, l'assurance de nos sentiments très-distingués.

ED. GUERRIER,

JUSTINE GUERRIER, née BIVER.

II

Les faits ci-dessus racontés sont de plus attestés :

1o Pour l'état de maladie de Mme Guerrier et tout ce qui s'est passé à Saint-Gobain :—par MM. Biver père, docteur en médecine ;—Hector Biver, directeur général des manufactures de glaces de Saint-Gobain ;—Alfred Biver, directeur de la manufacture de glaces de Saint-Gobain ;—Louis Bonnel, professeur au lycée de Versailles ; l'abbé Poindron, curé de la ville ; Danré, pharmacien à Saint-Gobain ; Viennot, ancien employé au ministère de la guerre, qui attestent en même temps que Mme Guerrier est rentrée de Lourdes totalement guérie.

2o Pour le fait de guérison soudaine accompli le 16 septembre au sanctuaire de Lourdes, en la chapelle de sainte Germaine Cousin, à la dernière messe de la Neuvaine de M. l'abbé Martignon, et pour les divers détails de tout ce qui s'est passé à Lourdes :—par le R. P. Thuet, missionnaire du Saint-Esprit, actuellement en la maison de Bordeaux, rue Parmentaud, 65, qui servait la messe de M. l'abbé Martignon ;—par M. Lavigne, receveur et entrepreneur des contributions indirectes à Lourdes—par Mme Détrouy—par le R. P. Edwards, du prieuré de Saint-Augustin à Newton, Devonshire (Angleterre) ; et par M. le baron et Mme la baronne de Férussab, rue d'Anjou, 3, à Versailles, qui se trouvaient à Lourdes en ce moment.

3o Pour l'état de maladie de Mme Guerrier, antérieurement à son séjour à Saint-Gobain, et pour tout ce qui s'est passé à Beaune : par les mêmes membres de sa famille qui l'avaient également vue chez elle, et en outre par MM. Leboeuf, curé-archiprêtre de Notre-Dame de Beaume ;—Bouhep, vicaire ;—Monnot, procureur de la République ;—Noirot, juge honoraire ;—A. Larher, juge d'instruction ;—L. Lagande, receveur de l'enregistrement en retraite, juge de paix suppléant ;—Henri Moelot, propriétaire, qui attestent en même temps sa parfaite santé actuelle.

III

Bien qu'il fut extrêmement pénible à M. l'abbé Martignon de rendre témoignage dans un fait où il se trouvait avoir accompli un acte de dévouement dont il eût voulu garder à jamais le secret, il crut, sur la demande formelle de Mme Guerrier, qu'il était de son devoir rigoureux d'adresser au R. P. Sempé, Supérieur des Missionnaires de Notre-Dame de Lourdes, un rap-

port sommaire de ce qui avait eu lieu. Il le fit avec exactitude, mais en s'efforçant visiblement de laisser le plus possible dans l'ombre tout ce qui pouvait, à la grande douleur de son humilité, tourner à sa propre louange.

Quant aux détails si frappants et si caractéristiques de la chapelle du miracle, tout le monde peut et pourra toujours les vérifier ; car nous ne doutons point que ce souvenir sacré ne les rende désormais inviolables à tout changement.

Voici ce rapport que nous a communiqué Mme Guerrier et auquel, comme le lecteur peut s'en apercevoir, nous avons emprunté nombre de phrases textuelles :

Lourdes, 19 septembre 1877.

Mon Révérend Père,

Pour l'aider dans le récit que vous lui avez demandé des principaux circonstances de sa maladie et de sa guérison miraculeuse, Mme Guerrier me prie de vous préciser à quel titre et dans quelle mesure le nom et la pensée de Mgr Peyramale se trouvent mêlés à cet heureux événement. J'accède d'autant plus volontiers à son désir qu'il convient, sous ce rapport surtout, de donner au fait son exacte valeur et lui conserver sa véritable physionomie.

Depuis longtemps, j'avais résolu de faire une nouvelle Neuvaine pour obtenir d'être délivré de mon extinction de voix. Le terme en avait été fixé à la Fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs. J'ignorais alors que, cette Fête étant mobile, le premier jour de la Neuvaine coïnciderait, cette année, avec la Nativité de la très-sainte Vierge.

Quand Mgr Peyramale fut mort, j'eus la pensée, que je communiquai à plusieurs amis, de faire ma première prière auprès de la sainte dépouille de ce grand Serviteur de Marie, et de demander à Notre-Dame de Lourdes de permettre que, le neuvième jour, il me transmitt la réponse, au nom de Celle qu'on a si bien appelée sa céleste paroissienne.

Le choix que Dieu avait fait du 8 septembre, pour rappeler à lui le vénérable Curé, m'autorisait suffisamment à associer son premier souvenir à mon humble supplique.

Vendredi 14, je reçus, comme vous, mon révérend Père, une lettre de M. l'abbé Paindran, curé de Saint-Gobain. Il me recommandait instamment M. Guerrier, juge de paix à Beaune, et sa dame, atteinte depuis trois ans d'une maladie très-grave, et venant chercher à Lourdes une guérison que son inébranlable confiance lui donnait la certitude d'obtenir.

Samedi 15, je me rendis à la gare pour les recevoir à leur arrivée par le train de trois heures. Mme Guerrier dut être portée du wagon à la voiture par les employés de la Compagnie, qui, dans cette circonstance, comme toujours, se montrèrent des plus délicatement obligeants et dévoués.

Paralysée des membres inférieurs, la malade ne pouvait faire le plus léger mouvement. Dans cette situation pénible, un rez-de-chaussée pour habitation lui devenait indispensable. L'excellent H. Lavigne nous tira de l'embarras où nous étions, en offrant spontanément son propre salon. Ainsi les deux pèlerins, sans qu'ils le soupçonnassent, recevaient la plus cordiale hospitalité, sous le toit même qu'habitait le bon curé de Lourdes à l'époque des apparitions.

Dès le premier moment je compris, à l'énergie pleine de calme avec laquelle Mme Guerrier parlait de sa guérison, que cette confiance venait d'en haut.

Je lui fis part alors des conditions dans lesquelles j'avais commencé ma neuvaine, lui demandant de s'y associer et lui offrant de substituer ses intentions aux miennes. Après quelque temps de repos, nous fîmes tous trois une première visite à la grotte. Tous ceux qui virent la malade portée sur son fauteuil remarquèrent le caractère presque extatique de sa prière. Ses yeux tournés vers la statue étaient d'une fixité complète.

A son retour à la maison, elle continua sa prière en y mêlant toujours le souvenir de Mgr Peyramale. Ce qu'elle fit encore le lendemain à son réveil...

J'avais fixé huit heures pour la messe que j'allais dire pour elle et dans laquelle je réservais expressément les suffrages du *Memento* des morts pour celui que nous pleurons.

La malade arriva, portée comme d'habitude. J'avais choisi, de préférence, pour offrir le saint sacrifice, la Chapelle de Sainte-Germaine, placée à gauche à l'entrée de la Basilique : la foule des pèlerins qui encombraient la crypte et l'église supérieure rendait cette précaution indispensable.

Mme Guerrier entendit la Messe, assise sur une chaise. C'est dans cette attitude qu'elle reçut la sainte Communion. A peine l'hostie fut-elle déposée sur ses lèvres, qu'elle se sentit, nous dit-elle ensuite, pressée de s'agenouiller. Cédant à ce mouvement intérieur, elle se leva et se mit à genoux sans la moindre difficulté. Son mari, qui venait de communier à son côté, la regardait les larmes aux yeux, sans oser lui adresser la parole. Après la Messe, l'action de grâces se continua assez longtemps encore, sans que la certitude de miracle fût complète pour ceux qui l'entouraient.

Il fallut pourtant sortir. Dans un moment de trouble, dont on se rend facilement compte, M. Guerrier voulut faire avancer les porteurs. “Attendez, lui dis-je, laissez-la marcher.” Et la voilà qui part dans toute la liberté de ses mouvements et avec la démarche d'une personne qui n'aurait jamais souffert des jambes. Elle descendit à la Grotte, par les lacets, au bras de son mari. Elle s'agenouilla sans aucun aide, pria quelques instants, se rendit à la Piscine où

elle laissa le peu de raideur qui lui restait encore dans les articulations, et revint à Lourdes, en faisant à pied une grande partie de la route qui sépare la ville de la Grotte. Son premier soin fut d'aller faire une prière au tombeau de Mgr Peyramale.

Depuis ce moment, comme tous ont pu le constater, mon révérend Père, tout prouve que la guérison est absolue et qu'il ne nous reste plus qu'à en remercier Notre-Dame de Lourdes. Mme Guerrier m'ayant manifesté le désir de prendre copie de ces lignes, je n'ai pas cru devoir lui refuser cette satisfaction.

Agréez, mon révérend Père, l'assurance de mes sentiments les plus respectueusement dévoués en Notre-Seigneur.

M. MARTIGNON.

IV

A la suite de ce rapport, et après que le R. P. Sempé eut pris connaissance des faits, en interrogeant M. et Mme Guerrier, les Révérends Pères missionnaires publièrent cette guérison dans le numéro des *Annales de Notre-Dame de Lourdes* de ce même mois (30 septembre 1877), et ils la constatèrent dans les termes suivants :

“Mme Guerrier, de Beaune (Côte-d'Or), était paralysée, depuis trois ans, de la moitié inférieure du corps, par suite d'une affection de la moelle épinière. Portée à la Basilique, elle a entendu, assise, la sainte messe, et reçu, également assise, la sainte communion. Aussitôt après avoir communiqué, elle s'est jetée à genoux. Après la messe, elle s'est levée seule, et, prenant le bras de son mari, M. Guerrier, juge de paix à Beaune, elle est descendue à pied à la Grotte.”

Par suite d'une faute d'impression ou d'attention, la date indiquée par les *Annales* était le 18 au lieu du 16. Cette erreur, assez grave dans la circonstance (puisque la date contribue si puissamment à donner au fait sa réelle physionomie), cette erreur fut rectifiée dans le numéro suivant d'un journal de Lourdes. La vraie date avait été du reste imprimée à son jour par ce même journal et par la *Semaine Religieuse* de Marseille, laquelle dans le compte-rendu du pèlerinage marseillais, racontait en deux mots que la femme de M. Guerrier, juge de paix de Beaune, avait été miraculeusement guérie le dimanche, 16 septembre, à une messe de la Basilique, et que les pèlerins marseillais l'avaient vue ce jour-là à la Grotte, marchant comme tout le monde, après l'avoir vue, la veille, portée à bras devant la statue de Marie.

Trois jolies anecdotes sur Pie IX, empruntées à une correspondance du *Journal des Débats*.

En 1867, M. d'Arnim, ministre de Prusse, se présenta au Vatican dans une voiture attelée d'un seul cheval ; les gardes ne le laissèrent point passer, selon la consigne. Cela fit une affaire, et Berlin demanda une réparation. Pie IX fit écrire à M. d'Arnim par le cardinal Antonelli, que Sa Sainteté, émue de compassion pour la détresse de la diplomatie, permettrait dorénavant aux représentants des grandes puissances d'entrer au Vatican avec un quadrupède quelconque.

Quand le général de Goyon quitta Rome, il alla prendre congé du Pape et lui dit : “Très-Saint-Père, je suis appelé en France ; je dis ‘appelé et non rappelé.—Allez, allez, mon cher ‘général, vous trouverez l' à Paris,” répondit le malin vieillard, qui savait déjà que M. de Goyon ne reviendrait pas à Rome.

* *

Le beau temps nous fait penser à un assez joli mot qu'on prête à Pie IX.

On parlait devant lui des nuances diverses que prend le culte, ou que prennent du moins ses manifestations, suivant certains pays et certaines latitudes, sentiment qui se traduit jusque dans les arts. Ainsi, les tableaux religieux des peuples du Nord sont pleins d'enfers et de géhennes, tandis que ceux des Italiens respirent une poésie douce et sereine.

—Cela se comprend, disait Pie IX en souriant. Les gens des pays tristes vivent dans la crainte du diable, tandis que les habitants des belles contrées vivent dans l'amour du Bon Dieu.

* *

Une autre anecdote racontée par M. Hector Malot, dans le *Siècle*, prouve combien Pie IX avait de l'esprit. Il y a quelques années, M. Malot était à Rome. Naturellement il voulut voir le pape, demanda une audience et l'obtint : on a souvent raconté le cérémonial de ces audiences pendant lesquelles le pape avait un mot pour toutes les personnes qui lui étaient présentées.

Le pape était arrivé à moi ; le *monsieur* qui le précédait me prit ma lettre d'audience :

—Le *signor* Hector Malot, présenté par*** ! dit-il.

Le pape me regarda un moment.

—Que voulez-vous de moi ? dit-il.

J'avoue que je n'étais pas du tout préparé à cette demande ; aussi je cherchai ma réponse

— Présenter mes hommages à Votre Sainteté. — Il faut me demander quelque chose. Je comprenais bien ce que je devais demander. Je restai embarrassé ; il ne me convenait pas de demander une bénédiction que mes idées n'admettaient pas ; j'étais venu pour voir et non pas pour avoir. D'un autre côté, je voulais être respectueux pour ce vieillard qui me recevait chez lui ; ma situation était assez ridicule.

De nouveau, le Pape me regarda en souriant, et me mettant la main sur le front :

— Eh bien ! dit-il, je vous donne ma bénédiction.

Et il passa à mes voisins les Anglais, me laissant assez ébahi ; j'aurais voulu pouvoir l'applaudir pour la façon spirituelle dont il m'avait collé.

FAITS DIVERS

— L'Etat du Kansas a vu sa population augmenter d'environ cent mille âmes par l'immigration, l'année dernière.

POISSON-CHANDELLE. — Dans l'Alaska, les Indiens font sécher un poisson d'environ six pouces de long, très-gras, presque transparent ; la graisse en reste très-blanche. Ils l'allument ensuite par la queue et il brûle avec une flamme claire et brillante que le vent ne peut éteindre.

— Les avis de San-Francisco annoncent que le village d'Isleton, sur l'île Andrew, dans le delta de la rivière Sacramento, a été emporté par les eaux dans la nuit. Des nouvelles de désastres arrivent sans cesse de tous les points de la vallée du Sacramento. Une immense nappe d'eau recouvre tout le pays, et l'on estime que depuis Colusa jusqu'à l'embouchure de la rivière, les dommages s'élèvent déjà à un million de dollars. D'après les rapports reçus jusqu'à présent, deux ou trois personnes seulement ont perdu la vie. De nombreux steamers et barques emportent le bétail et d'autres propriétés en lieu de sûreté. La législature de la Californie a voté \$25,000 pour le secours des victimes.

— Une terrible scène s'est passée dans un chantier du comté de Pontiac. Un homme, nommé Joseph Langevin, a été tué d'un coup de manche de pic par un de ses compagnons du nom de Pierre Berchand. Ils étaient tous deux conducteurs de voitures de transport. La querelle avait un motif tout-à-fait futile, une rivalité à propos de leurs chevaux. Des gros mots ils passèrent aux coups. Berchand, attaqué par Langevin, se défendit en saisissant un pic et en assénant un coup terrible sur la tête de son adversaire. Langevin tomba. On envoya chercher un médecin qui arriva après la mort de l'infortuné Langevin. Il avait vécu trois heures après avoir été frappé. Berchand a été mis en prison. Il n'a pas fait de résistance, et il prétend que le malheur arrivé est un accident.

UNE FEMME FORTE. — Il y a quelque temps, à West Brome, Que., une jeune personne, nommée Emma Allen, suivit son séducteur, un nommé Hiram Waber, jusqu'à l'hôtel Capron. Là elle alla à lui et lui adressa quelques paroles à voix basse, puis, prenant un pistolet et le visant au cœur, elle lâcha la détente. La balle pénétra dans l'épaule gauche. Des médecins furent aussitôt mandés, puis, après avoir examiné la blessure, ils essayèrent, mais en vain, d'extraire la balle. On ne considère pas la blessure comme très-grave. Aussitôt l'acte omis, on voila la figure de Miss Allen et on l'amena chez elle. Les quelques témoins de l'événement tinrent la chose si secrète qu'elle ne fut connue que le lendemain à trois heures.

FEMME VENIMEUSE. — Le 10 février, Mary Lamie, étant en état d'ébriété, s'est trompée de maison et est allée chez Mme Donohue, de New-Brunswick (New-Jersey), d'où ni prières ni remontrances n'ont pu la faire déguerpir. Mme Donohue, perdant patience, a voulu la pousser dehors par les épaules, mais Mary s'est retournée, lui a saisi le pouce dans la bouche et maché à belles dents. Mme Donohue a ressenti une souffrance cuisante qui n'a fait que s'accroître les jours suivants. Le pouce mordu a prodigieusement enflé, et finalement son amputation est devenue nécessaire. En conséquence, Mary Lamie vient d'être arrêtée comme accusée de tentative d'empoisonnement.

— Elle me résistait, je lui ai... mangé le nez !... pourrait dire le sieur S..., en parodiant la phrase célèbre d'Anthony.

Le sieur S... qui a soixante-trois ans, était amoureux d'une jeune fille de vingt ans, Mlle C..., polisseuse, rue Oberkampf, Paris. Mais la jeune fille ne voulut point écouter les doux propos du Céladon, et celui-ci fut éconduit.

Furieux de son échec, il entra dans la maison qu'habite celle qu'il aime, et bondissant sur elle, il la saisit par le cou et lui mordit le nez...

Aux cris de la malheureuse, des voisins accourent. Le rhinophage fut arrêté et conduit au bureau de M. Féré, commissaire du quartier Saint-Ambroise, qui l'a gardé à sa disposition.

Toute la journée, les jeunes filles du quartier ont été en proie à une frayeur terrible ; elles n'osaient plus mettre le nez dehors.

— J'ai si peu de chance que, si je me pendais, la corde casserait !

Ces paroles de je ne sais plus quel héros de roman pourraient s'appliquer justement au sieur F..., qui demeure rue du Château-des-Rentiers. Il y a quelques jours, vers six heures, le sieur J..., logeur, chez lequel il demeure, ne l'ayant pas vu sortir depuis huit jours, alla pré-

venir au poste. On enfonça la porte et on trouva F... étendu par terre, une corde au cou. Depuis huit jours qu'il était pendu, la corde avait cassé sous son poids, trop tard, malheureusement, car le pauvre diable avait succombé.

Sur la table était un billet ainsi conçu : "Je meurs en lâche, parce que mon oncle a hérité de trois cent cinquante mille francs. C'est là la cause de ma mort."

RELIQUES PRÉHISTORIQUES. — Le steamer *Crescent City*, arrivé dernièrement de Panama, a apporté une grande collection d'antiquités provenant des tombeaux d'une race préhistorique qui habitait autrefois l'Amérique centrale. C'est à Chiriqui, c'est-à-dire à 300 milles au nord-ouest de Panama, que se trouvent ces tombeaux. Les premières fouilles qui ont été opérées avaient le pillage pour mobile, et il a été réalisé de fortes sommes avec les idoles et ornements d'or extraits de ces tombeaux. Maintenant, on se propose d'explorer cette région dans l'intérêt de la science. Plusieurs Américains ont déjà recueilli des faits importants sous le rapport de l'ethnologie, desquels il semble résulter que les races éteintes du Centre-Amérique sont contemporaines des Egyptiens. Une circonstance des plus significatives est la trouvaille d'un rare minerai connu sous le nom de *jade*. Ce minerai se trouve en Chine, dans la Nouvelle-Zélande, et dans le nord-ouest de l'Amérique. On croit que Chiriqui recèle encore des trésors d'une valeur incalculable pour les ethnologues et les antiquaires.

LE PÈRE SECCHI. — Une dépêche, en date de Rome, 26 février, annonce la mort du Père Secchi, le célèbre astronome.

Pietro-Angelo Secchi était né le 29 juillet 1818, à Reggio, en Emilie. En 1833, il entra dans l'ordre des jésuites. Ayant étudié les sciences physiques et mathématiques, il fut nommé en 1841 professeur au collège de Loreto où il resta deux années. En 1844, il commença au collège romain un cours de théologie qu'il acheva au collège de Georgetown (district de Columbia), en 1848-49. Il resta aux Etats-Unis jusqu'en 1850, époque à laquelle il fut rappelé en Europe pour prendre la direction de l'observatoire de Rome. C'est lui qui a fait reconstruire cet édifice sur de nouveaux plans, et qui l'a doté des instruments les plus perfectionnés. Il a aussi inventé d'ingénieuses méthodes d'observation ainsi qu'un météorographe qu'on a pu voir à l'Exposition de Paris en 1867.

Le Père Secchi restera surtout célèbre pour ses découvertes relatives à la physique solaire, aux planètes et à l'analyse spectroscopique. Après la fermeture du collège romain et l'expulsion des jésuites (1871-73), le Père Secchi fut autorisé à rester à Rome et continua ses travaux comme par le passé.

— Le sergent Clancey, de la station de police de la rue King, de cette ville, rapporte qu'il sortit avec quelques constables, mardi soir, le 5 courant, afin de porter assistance à l'agent Donaldson, qui déclara qu'il y avait de grandes bandes de gens qui parcouraient la rue Wellington, de la rue Nazareth au pont Wellington. Lorsqu'il arriva sur les lieux, les promeneurs, au nombre de près de 100, se hâtèrent de disparaître. D'après les informations recueillies jusqu'à présent, il paraît qu'une querelle s'éleva entre plusieurs hommes, et que quelques coups de pistolet furent tirés. On dit aussi que plusieurs personnes furent blessées, mais ces faits n'ont pu être vérifiés au juste. M. James Douglas, un des employés de l'usine à gaz, fut renversé par terre par un grand jeune homme qui le frappa à différentes reprises, lui fracturant une jambe. Le malheureux fut transporté à l'Hôpital-Général.

M. Alphonse Cummings, demeurant au No. 22, rue Sanguinet, dit qu'il se rendait chez lui, avec M. Fogarty, lorsqu'il fut attaqué par plusieurs vauriens, dont l'un lui tira un coup de revolver presque à bout portant. Il ne fut pas blessé parce qu'il eut soin de se jeter par terre. M. Cummings, qui est catholique, chanta durant un concert qui eut lieu dernièrement à la Pointe-Saint-Charles, et il croit qu'il a failli être la victime de quelq'un ennemi qui lui en voulait pour ce fait. M. Cummings déclare de plus qu'en tombant il reçut une blessure au pied qu'il attribue à un coup de couteau. Quant à M. Fogarty, il fut battu et frappé avec un bâton.

UN INCIDENT INTÉRESSANT. — Le rédacteur de l'*Avertisseur*, de Saint-Albans (Vt.) était au bal de l'hôtel Windsor, et voici ce qu'il dit dans le rapport qu'il en publie :

"A l'heure indiquée, nous nous rendons auprès du grand dais pour ne pas manquer de voir entrer lord et lady Dufferin. Nous attendions impatiemment depuis un moment, lorsque, nous tournant vers un monsieur qui était auprès de nous, et lui pinçant doucement le bras, nous nous informons à quelle heure devait se montrer Son Excellence. Le monsieur se tourne vers nous en souriant et dit : 'Je suis lord Dufferin lui-même.' Croyant que c'était un gaillard de soldat qui voulait rire à nos dépens, nous répondons : 'Oh ! monsieur, vous plaisantez.' — Certes, non, que je ne plaisante pas, reprit-il ; je puis vous assurer, monsieur, que je suis bien lord Dufferin.' Et c'était lui en effet. Nous nous excusons de la manière rude dont nous nous étions adressé à lui, et, voyant notre embarras, il nous prend amicalement par la main et rit d'un bon cœur de notre erreur. Ce petit incident nous a donné une excellente occasion de faire la connaissance du gouverneur-général du Canada."

— On lit dans le *Free Press*, d'Ottawa :

"Nous regrettons d'apprendre que les rap-

ports publiés, il y a quelque temps, au sujet du traitement brutal, de la part de quelques fanatiques, qu'a subi la dame de l'hon. M. Cauchon, à son arrivée à Winnipeg, sont entièrement vrais, et que la mort de cette regrettée dame a été hâtée, si non causée, par l'accueil de ces fanatiques. Personne n'enviera la pureté de conscience ou des propriétaires du *Free Press*, de Winnipeg, ou de ces lâches misérables, qui adressèrent à cette dame des lettres menaçantes, qui furent, à n'en pas douter, la cause immédiate de sa mort prématurée.

"L'ex-lieutenant-gouverneur de Manitoba, de son côté, a peu à se féliciter pour sa conduite, qui n'a été digne ni d'un officier public, ni d'un gentilhomme, dans une circonstance solennelle, qui privait l'hôtel du gouvernement, à Winnipeg, d'un ornement qu'il ne lui sera plus jamais permis d'avoir.

"Nous sommes heureux, cependant, de pouvoir constater que la masse de la population de cette province n'est pas responsable de l'outrage que nous venons de signaler, et qu'elle a généralement accordé sa plus généreuse sympathie au lieutenant-gouverneur, en partageant sa profonde affliction."

LE GIBET. — Vendredi, John Ables a été pendu en public, à Carthage (Missouri). L'inconduite de sa femme a été cause du crime pour l'expiation duquel il a dû monter sur l'échafaud. Mme Ables avait, paraît-il, plusieurs admirateurs dont aucun n'avait à se plaindre de ses rigueurs. En avril 1874, elle s'est fait enlever par un nommé Dodson. En apprenant la chose, le mari s'est mis en colère, et comme il n'avait pas Dodson sous la main, il s'est vengé sur un autre ami de sa femme, John Lane. Le meurtre a été commis le 16 avril 1874, et le jugement et la condamnation à mort ont suivi de près. L'exécution était primitivement fixée au 15 juin 1875, mais la condition de fortune du condamné lui permettait de payer de forts honoraires. D'éminents avocats se sont intéressés à sa cause ; des questions de fait et de droit ont successivement été soulevées, et d'ajournement en ajournement la pendaison s'est trouvée définitivement remise au 15 courant.

John Ables était âgé de 62 ans et grand buveur de whisky. Il en a absorbé une énorme quantité pendant les douze heures qui ont précédé l'instant fatal, et il a fallu le secouer rudement, avant-hier à midi, pour l'arracher à son lourd sommeil d'ivrogne. Le shérif lui ayant annoncé que le moment était venu, Ables a vomi d'épouvantables imprécations contre ce fonctionnaire, sur la tête duquel il a appelé la malédiction de Dieu et des hommes. Pendant le trajet jusqu'à l'échafaud, autour duquel étaient attroupés des milliers de curieux, il n'a pas cessé de jurer, de blasphémer et de vouer l'Univers entier au diable, en commençant par sa femme. Une fois la corde au cou, il a voulu haranguer la foule, mais comme il ne sortait que des blasphèmes de sa bouche, le shérif lui a coupé la parole en poussant le ressort, et le patient a été précipité dans l'espace en vociférant un dernier juron.

C'est non-seulement à Madrid, mais dans toute l'Espagne, que se donnent actuellement des courses de taureaux à l'occasion des fêtes du mariage royal.

A Valence existe un singulier usage. Tout taureau doit être tué par le toréador qui l'a commencé.

Or, il existe dans les arènes de la capitale de l'Andalousie un vieux taureau qui est resté à l'écurie depuis environ huit ans. Il a été raté par le célèbre Ramon Cojardès, lors de ses représentations de retraite.

Cojardès a tenu à réparer en public une dernière fois en l'honneur des réjouissances nationales.

Le vieux *spada* et le vieux taureau se sont rencontrés dans le cirque après cette longue séparation. Tout le monde était attendri.

Cojardès a bravement tiré son épée et s'est étalé par terre en voulant transpercer son ancien antagoniste.

Alors le taureau, plein de magnanimité, l'a remis sur ses pieds d'un coup de corne et lui a loyalement donné la patte, comme pour rendre justice à son courage.

L'émotion était à son comble, et les deux vétérans sont sortis couverts de fleurs.

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Nous pouvons fournir quelques séries complètes de *L'Opinion* depuis sa fondation (1870).

AVIS A NOS ABONNÉS

La table des matières du 8e volume (1877) de *L'Opinion Publique* est maintenant prête. Nos abonnés peuvent se la procurer en s'adressant à nos bureaux ou par carte-postale.

RECETTES UTILES

PÂTE D'AMANDES AU MIEL. — Triturer et délayer dans un mortier de marbre :

100 grammes de farine d'amandes amères, 60 grammes d'huile d'amandes amères, 200 grammes de miel ordinaire. Prendre les jaunes de quatre œufs frais et les battre avec quelques cuillères de l'huile d'amandes amères, puis les mêler au premier mélange et battre ensemble vivement avec le pilon ou même une cuiller de bois jusqu'au moment où tous les grumeaux auront disparu. Ajoutez 20 grammes de sous-carbonate de soude dissous dans l'eau de rose, triturez de nouveau, et quand la pâte se détache en une masse bien homogène du pilon et des parois du mortier, mettre en pot pour conserver jusqu'au moment de l'emploi.

NETTOYAGE DES CUIVRES OU BRONZES DORÉS. — Les cuivres ou bronzes dorés doivent être plongés dans un bain d'eau de savon tiède et frottés au moyen d'une brosse douce. Ce premier nettoyage achevé, l'objet est rincé dans l'eau chaude qui enlève la crasse et l'eau de savon, puis séché et frotté seulement sur les parties brunes ou brillantes avec une peau de satin ou une simple peau de gant. Les parties mates doivent être simplement essuyées avec un linge doux.

Voici quelques renseignements curieux sur le Groënland, que publie le *Journal officiel* de Paris :

"Le Groënland est une terre essentiellement montagneuse, dont la côte est frangée de profondes entailles qu'on nomme fiords. Ces fiords, qui, dans des contrées moins froides, se continuent par de profondes vallées, se prolongent ici par des glaciers ; et lorsqu'on remonte ces glaciers, on voit bientôt monts et vaux ; on est en face du *Sermerssouak* ou *Grande Glace* des Esquimaux, puissante mer de glace où l'on arrive toujours, de quelque point du littoral groënlandais qu'on soit parti.

"Il est difficile d'évaluer la profondeur de ce champ de glace qui nivelle tout l'intérieur de la "Terre Verte." Amund Helland, qui a fait, en l'an 1875, un voyage scientifique au Groënland septentrional, estime que, près d'Hardterek, cette profondeur est de 700 pieds environ. Ces immenses frimas s'écoulent par les grands glaciers des fiords.

"Les glaciers des fiords groënlandais donnent annuellement une immense quantité de glace à la mer, qui tirent d'eux les icebergs ou glaces flottantes jouant un si grand rôle dans ces parages actiques.

"Le glacier de Jakobshavn fournit environ 16 millions de mètres cubes par jour d'été ; celui de Torsoukatak, 6,300,000. En multipliant ces nombres par 365, on arriverait évidemment à un total trop fort, parce que la progression de la glace est moindre pendant les mois d'hiver ; toutefois ce serait exagérer en sens contraire que de diviser par deux le nombre que donne le produit d'un jour d'été multiplié par 365. On peut donc admettre que ces deux glaciers donnent le premier de 2 milliards 900 millions à 5 milliards 800 millions de mètres cubes par an, et le second, de 1 milliard 150 millions à 2 milliards 300 millions.

"Le *Sermerssouak* ou Grand-Champ de glace intérieure est au-dessous de la ligne des neiges permanentes. C'est là un singulier phénomène. Sur le littoral, telle montagne de neige domine les neiges du *Sermerssouak*. Sur divers rochers observés par Amund Helland, la limite des frimas permanents se trouve à 800 et à 970 mètres, tandis qu'un glacier de l'intérieur descend jusqu'à 251 mètres.

"L'expérience a démontré que les glaces flottantes ont au-dessus de l'eau le septième de leur volume, et non pas le neuvième seulement, comme on disait autrefois : il y a six-septièmes sous l'eau. Or, tel bloc flottant a 100, 120 mètres émergés, ce qui donne, pour la hauteur totale de la montagne de glace, de 700 à près de 850 mètres."

Un de nos confrères a reçu la lettre suivante :

"Monsieur,

"Il est parfaitement exact que j'ai été condamné, pour faux, à cinq ans de réclusion.

"Mais pour ce qui est des huit jours de prison qui m'auraient été infligés précédemment pour tapage nocturne, c'est une odieuse et infâme calomnie... Je vous en donne ma parole d'honneur... !"

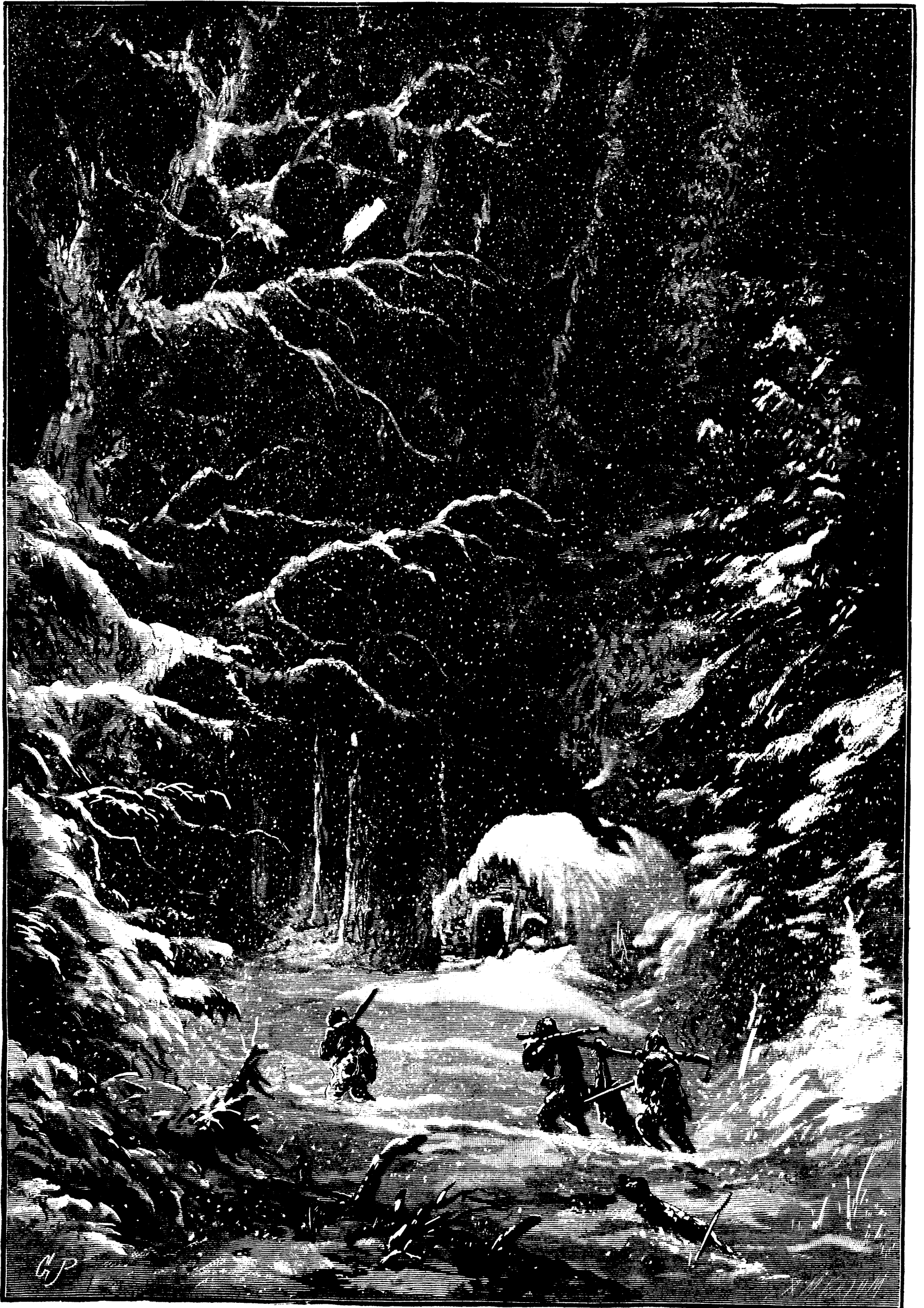
AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au Rév. JOSEPH T. INMAN, *Station D, New-York*.

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J. H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.



L'HIVER DANS LE NORD

REVUE DE LA SEMAINE

CANADA

Sir Patrick L. McDougall, lieutenant-général de l'armée anglaise, prendra, en mai prochain, le commandement des forces militaires du Canada.

PROVINCE DE QUÉBEC

Le ministère qui a succédé à celui de l'hon. M. de Boucherville se compose comme suit :

Hon. H.-G. Joly, premier ministre, Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics ;

Hon. D. Ross, Procureur-Général ; Hon. P. Bachand, Secrétaire Provincial ; Hon. H. Starnes, Orateur du Conseil ; Hon. F. Langelier, Commissaire des Terres de la Couronne ; Hon. A. Chauveau, Solliciteur-Général.

Nous mentionnons ce changement extraordinaire sans observations. Nous craignons, en le commentant, de manquer à l'engagement solennel que nous avons pris avec nous-même de ne pas empiéter sur le terrain politique tant que nous aurions l'honneur de contribuer à la rédaction de ce journal.

La Chambre a été prorogée samedi après-midi à trois heures.

Son Excellence le lieutenant-gouverneur a prononcé le discours suivant :

Honorables messieurs du Conseil législatif, Messieurs de l'Assemblée législative,

Désireux de constater d'une manière constitutionnelle le sentiment de cette province touchant l'état actuel des affaires publiques et les changements ministériels qui viennent d'avoir lieu, j'ai résolu, en prorogant ce Parlement, de dissoudre la Chambre à une date très-prochaine.

J'entretiens l'espoir que les électeurs, dans le choix de leurs représentants, feront preuve d'autant de jugement que de patriotisme, afin d'assurer la paix, la prospérité et le bonheur au peuple de cette province.

ÉTATS-UNIS

La nature a ainsi façonné le tempérament des Américains, que la position la plus fâcheuse dans laquelle un gouvernement puisse se trouver à leurs yeux, est d'être obligé de payer ses dettes.

Un dollar de 41 1/2 grains ne valant qu'environ 90 cents, le bill de M. Bland pourvoit à ce que le Trésor bénéficie de la différence entre la valeur réelle et la valeur vénale du dollar d'argent.

Quant aux prêteurs de l'avenir, il n'en est pas question : la loi aura pour effet d'en rendre l'espèce extrêmement rare.

Le Président a frappé le bill de son veto ; mais il s'est rencontré dans le Sénat et dans la Chambre une majorité suffisante des deux tiers pour annuler l'opposition du chef de l'exécutif.

Sous la présidence de Grant, c'a toujours été un mystère de savoir dans quel coin des Etats-Unis la Justice s'était réfugiée. Sous Hayes, le lieu est tout trouvé : c'est à la Maison-Blanche que la déesse éplorée est allée chercher un asile.

On assure que la devise : E pluribus unum, gravée sur l'ancienne monnaie américaine, sera changée pour les nouveaux dollars, dont la circulation rapportera si

aisément des millions aux Etats-Unis, en celle-ci : Ex uno plura.

Cette loi est de mauvais augure pour le paiement tant désiré des cinq millions que nous a alloués la Commission des Pêcheries. Nous pouvons nous attendre à une nouvelle loi américaine conçue à peu près en ces termes :

PRÉAMBULE :

Attendu que l'arbitrage institué par l'Angleterre et les Etats-Unis, pour régler leur différend au sujet des Pêcheries, a condamné la République à payer cinq millions au Canada ;

Attendu que le gouvernement des Etats-Unis ne pouvait être lié par le jugement des Commissaires qu'en autant que ce jugement serait tout en faveur des Américains.

Attendu que la sentence arbitrale, n'ayant pas cette condition essentielle, est frappée de nullité absolue ;

Attendu qu'il convient, cependant, de ménager les susceptibilités de l'Angleterre : Clause 1ère :—Sur les cinq millions alloués au Canada, il ne lui en sera offert que la moitié.

Clause 2ème :—Si cette offre équitable est refusée, il ne lui sera payé rien du tout.

Clause 3ème :—Il est statué que les Américains sont le plus grand peuple du monde.

ITALIE

Le couronnement de Léon XIII a eu lieu au Vatican, dans la chapelle Sixtine, le 3 du courant. La cérémonie a duré de 9 1/2 heures du matin à 1 1/2 heure de l'après-midi. Elle a été privée. Le soir, la populace a brisé quelques fenêtres illuminées en l'honneur de l'événement.

Le 7, le roi Humbert a présidé l'ouverture du parlement italien. Il a parlé en termes élogieux de Pie IX et manifesté l'intention d'établir avec son successeur des rapports amicaux, à la condition que Léon XIII ne combatte pas la constitution de l'Italie.

FRANCE

Le duc d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat, et une demi-douzaine d'autres sénateurs orléanistes, se sont détachés du groupe appelé constitutionnel. Le télégraphe n'indique pas les motifs de cette grave détermination, qui accroîtra considérablement la force du parti républicain.

AFFAIRES D'ORIENT

La paix est décidément signée entre la Porte et la Russie. Les conditions en seront connues à fond dans deux ou trois ans. La signature du traité n'empêche pas les Russes de fortifier leurs positions sur les détroits, ni les Anglais d'augmenter le nombre de leurs vaisseaux dans la baie de Bésika, et de prendre des précautions contre une surprise de la part des Moscovites.

Les Anglais, qui, il y a quelques mois, auraient été reçus comme des sauveurs par les malheureux Ottomans, dont ils ont prolongé la résistance et aggravé les désastres, sont vus par eux avec de plus en plus de défaveur. C'est que la Turquie s'est lassée d'attendre, et, puisqu'on l'abandonnait, s'est jetée tout à fait dans les bras de son vainqueur.

Ce revirement est sensible dans la dépêche suivante, envoyée le 3, par le sultan, au czar :

A l'occasion de l'anniversaire de l'avènement de Votre Majesté, j'offre mes félicitations avec le désir de renouveler nos relations amicales.

L'empereur a répondu :

Je remercie Votre Majesté de vos félicitations, que j'ai reçues en même temps que la nouvelle de la signature de la paix. Je perçois dans cette coïncidence un présage de bonnes et durables relations entre nous.

A.-B. LONGPRÉ.

Le jeune R., gommeux de première classe, et, partant, débiteur de tous ceux qui le connaissent, vient de mourir dernièrement.

La famille lui fit élever un petit monument, et l'on y grava le sacramentel :

Regrets éternels.

Mais les parents ayant laissé les créanciers de R. sans aucune nouvelle, ces messieurs trouvent drôle de se venger en faisant ajouter :

De la part de ses créanciers.

Les parents intentent un procès.

LES ECHECS

Adresser les communications concernant les Échecs à M. O. Trempe, No. 512, rue St. Bonaventure, Montréal

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 102 : MM. C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe ; L. O. P., Sherbrooke ; A. C. Saint-Jean ; J. E. Giroux, M. Toupin, S. Lafrenais, M. Lafrenière, Montréal ; N. P., Sorel ; Z. Delaunais, H. M., Québec.

Solutions justes du problème No. 103 : MM. Z. Delaunais, H. M., Québec ; A. C., Saint-Jean ; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe ; N. P., Sorel ; M. Toupin, J. E. Giroux, S. Lafrenais, M. Lafrenière, Montréal ; L. O. P., Sherbrooke.

M. le Dr Hamel, Malbaie.—Recevez nos remerciements pour votre intéressant problème. Il paraîtra sous le No. 109.

M. Georges Guay, Québec.—Le problème de votre ami, que vous avez bien voulu nous adresser, paraît dans ce numéro. Veuillez l'en remercier pour nous.

M. J. W. Shaw, Montréal.—Merci pour vos bons envois. Nous les publierons sous peu.

Nous empruntons à la Stratégie, de Paris, du mois de janvier dernier, les deux paragraphes suivants :

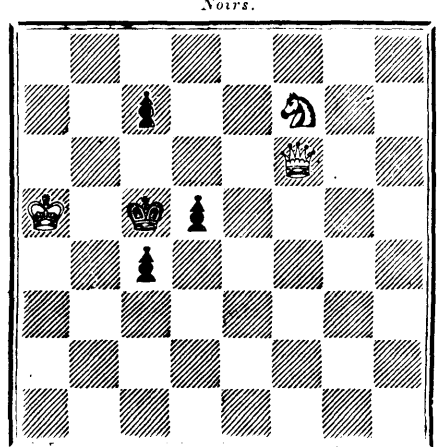
" Au moment où ces lignes seront sous les yeux de nos lecteurs, le comité d'organisation du Tournoi International 1878 sera définitivement constitué. Samedi (19 janvier) aura lieu, chez M. le général marquis d'Andigné, sénateur, la première réunion des membres de ce comité, pour l'élection des président, vice-président, trésorier et secrétaire, et pour arrêter le programme de cette grande lutte, programme que nous publierons le mois prochain."

" Il se joue, en ce moment, à Vienne, un tournoi dont les deux prix, 200 florins et 100 florins, sont offerts par le président du club, M. le baron Albert de Rothschild. Quatre des plus forts joueurs viennois : MM. English, Fleissig, Mitner et Schwarz, prennent part à cette lutte. Chaque concurrent doit jouer quatre parties contre les trois autres, et les deux gagnants du plus grand nombre de parties seront les vainqueurs de cet intéressant combat."

PROBLÈMES JUMEAUX Nos. 106 et 107.

Composé par M. J. M. MURPHY, Québec.

PREMIÈRE POSITION.



Blancs.

Les blancs jouent, font échec et mat en 2 coups. DEUXIÈME POSITION.

Ajoutez un Pion Blanc à la 2ème case du Cavalier de la Dame, et un Fou Noir à la 8ème case du Fou du Roi, et vous trouverez un beau problème qui se résoud en trois coups.

SOLUTION DU PROBLÈME NO. 102.

- Blancs. 1 D pr. P. 2 F 4e R, échec et mat. (A) 2 T 6e R, échec et mat. (B) 2 D pr. P, échec et mat. (C) 2 D 5e C, échec et mat.

PROBLÈME No. 108.

- Blancs. 1 R 1er F R 2 D 4e F R 3 C 7e F D

SOLUTION DU PROBLÈME NO. 103.

- Blancs. 1 D 6e F D 2 C pr. P, échec et mat. (A) 2 D 7e F D, échec et mat. (B) 2 C pr. P, échec et mat. (C) 2 D 6e F R, échec et mat. (D) 2 D pr. F, échec et mat.

PORTRAITS

Pie IX et de Léon XIII

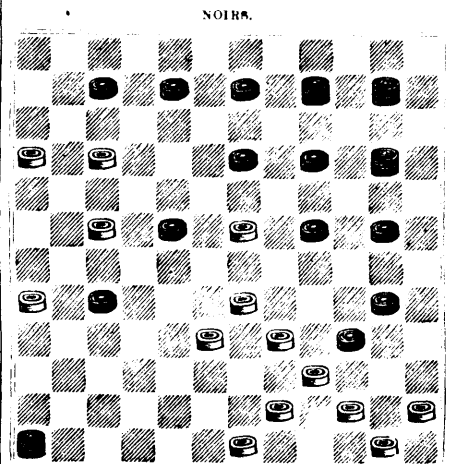
La COMPAGNIE BURLAND-DESBARATS, propriétaire de L'Opinion Publique, offre en vente les portraits de Sa Sainteté PIE IX et du pape actuel, LÉON XIII, sur papier très-fort et convenables pour être encadrés, pour \$10.00 le 100. Prix, au détail, 20 centins. Adresser les commandes au bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLÈME No. 116

Composé par M. FÉLIX BLACK, Montréal.



NOIRS.

Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 114

Table with 2 columns: Les Blancs jouent de, Les Noirs jouent de. Rows show scores for various pieces like 35, 28, 14, 9, etc.

Solutions justes du Problème No. 114

Montréal :—P. A. Sicard, O. Robillard et A. St. Jean. Village Saint-Henri :—J. R. Lapointe. Sainte-Cunégonde :—Alex. Laocaille. Holyoke, Mass. :—John Gadbois.

M. John Gadbois, Holyoke.—Il doit y avoir erreur dans votre problème, car la Dame blanche qui se trouve sur la case No. 9 mange de deux manières. Il doit aussi y avoir un Pion sur la case No. 64. Veuillez l'examiner de nouveau.

IL NE FAILLIT JAMAIS.

Il est inouï que le PHOSFOZONE ait jamais manqué de guérir les maladies pour lesquelles il est administré, lorsqu'il a été soumis à une épreuve raisonnable. Les plus grands sceptiques rendent hommage à ses propriétés curatives, même lorsqu'il n'en est pris que quelques doses, car son opération est rapide et certaine. Une, deux ou une douzaine de doses peuvent très-bien ne pas guérir, mais si l'on persévère à en faire usage, un résultat favorable est certain. Vendu par tous les pharmaciens, et préparé dans le laboratoire des propriétaires, Nos. 41 et 43, rue Saint-Jean Baptiste, Montréal.

Prix du Marché de Détail de Montréal.

Montréal, 8 mars 1878.

Market price table with columns for FLOUR (FARINE), GRAINS, LEGUMES, DAIRY (LAITIÈRE), POULTRY (VOLAILLES), GAME (GIBIERS), MEATS (VIANDES), and OTHERS (DIVERS). Lists prices for various goods like flour, wheat, butter, etc.

MAISON ABEL PILON & Cie

A. LE VASSEUR

GENDRE ET SUCESSEUR, EDITEUR, 33, RUE DE FLEURS, PARIS.

Credit Litteraire & Musical,

POUR L'ACQUISITION DE

LA MUSIQUE ET DES LIVRES

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de LITTERATURE.

DROIT, SCIENCES, BEAUX-ARTS, ETC.

Ainsi que des PUBLICATIONS MUSICALES des principaux éditeurs de Paris, et des Publications artistiques des Maisons

GOUPIL et DELARUE, &c.

Mode de crédit pour tous les ouvrages du Catalogue de la Maison Abel Pilon & Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable une piastre par mois, et au-dessus de cette somme, le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture. S'adresser à

M. E. DANSEREAU,

17, CÔTE ST. LAMBERT, MONTRÉAL,

Agent pour le Canada

Voir les catalogues et spécimens.

Le Catalogue supplémentaire pour l'année 1878 vient de paraître.

8-11-52-98.

LONGPRÉ & DUGAS

AVOCATS,

No. 15, RUE SAINTE-THERÈSE, MONTRÉAL.

L'OPINION PUBLIQUE

Seul Journal Français Illustré publié en Amérique,

DONNÉ EN PRIME A SES ABONNÉS, CETTE ANNÉE

UN MAGNIFIQUE PORTRAIT

DE

S. E. Mgr. CONROY,

DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE EN CANADA.

Ce superbe portrait, lithographié sur papier de luxe 15 1/2 par 21 pouces, et d'une exécution artistique irréprochable, est maintenant prêt et sera donné, d'ici au 1er juillet 1878, à tout nouvel abonné qui paiera d'avance.

Le Portrait seul vaut la moitié de l'abonnement.

S'adresser aux bureaux de L'OPINION PUBLIQUE, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

AGENTS DEMANDÉS.

On demande deux hommes instruits, parlant le français et l'anglais, ayant quelque connaissance de la propagande pour les journaux, et des capacités littéraires qui leur permettraient d'écrire l'histoire des paroisses, villes et villages de la Province de Québec, des paroisses, villes et villages de la Province de Québec, pour servir comme agents spéciaux pour un journal français très-populaire publié au Canada. On exigera les meilleures recommandations et des cautionnements pour au moins mille dollars. Inutile de se présenter si l'on n'a pas les capacités voulues. On donnera la préférence à quelqu'un qui connaîtrait le dessin et qui pourrait faire des croquis au crayon ou à la plume.

S'adresser à "Boîte 1948, Bureau de Poste, Montréal."

FAITES USAGE

DE

SIROP EXPECTORANT,

OU

L'ELIXIR TONIQUE

et du SIROP DES ENFANTS du Dr. J. EMERY CODERRE.

64, RUE ST. DENIS, Coin de la RUE DORCHESTER

Vendre chez tous les Pharmaciens.

"L'INTENDANT BIGOT,"

PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centimes. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS,

5 et 7, Rue Bleury, Mont.éal.

AUX DAMES. BEAUTE de la Peau, Blancheur et éclat du teint obtenus et entretenus par le Lait Philoderme du Dr. ARRAULT, de Paris. L'approbation donnée ce produit par L'ACADEMIE DE MEDECINE, prouve que son emploi est non-seulement sans danger, mais éminemment hygiénique.

DEPOTS:—A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques Françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

MANUFACTURE DE VINAIGRE

DE

MONTRÉAL,

No. 41, RUE BONSECOURS.



PRIX A L'EXPOSITION DU CENTENAIRE A PHILADELPHIE

ET PREMIER PRIX A LA DERNIERE EXPOSITION DE MONTRÉAL.

Certificats des hommes les plus compétents constatant que ce Vinaigre est l'un des meilleurs Vinaigres du monde entier.

MICHEL LEFEBVRE, Propriétaire.

Nous, les médecins soussignés, pratiquant à Montréal, avons assisté à l'analyse chimique du vinaigre de M. Michel Lefebvre. D'après les différentes expériences qui ont été faites, nous avons été pleinement convaincus que ce vinaigre n'est pas falsifié ni adulteré; il est de meilleure qualité que n'importe quel vinaigre importé, et nous le recommandons spécialement pour l'usage des familles comme étant parfaitement pur et n'ayant aucune propriété nuisible.

En foi de quoi nous avons signé.

- G. Lussier, M. D., P. E. Picault, M. D.
H. Trudel, " J. G. Bibeaud, "
C. F. Paineaud, " H. Pelletier, "
J. L. Leprohon, " E. Robillard, "
C. Ricard, " R. Gariépy, "
J. A. Crevier, " M. Ethier, "
Jos. Gagnon, " M. Meunier, "

8-20-52-118



Chemin de fer du Pacifique Canadien.

Soumissions pour fiches de chemin de fer.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et portant à l'endroit: "Soumissions pour fiches de chemin de fer," seront reçues jusqu'à MARDI, le 19e jour de MARS prochain, à midi, pour la fourniture de 480 tonnes (2,240 lbs.) de Fiches de chemin de fer.

On pourra avoir des blancs de soumissions et les spécifications en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa.

Les contracteurs sont notifiés que les soumissions devront être faites conformément aux formules imprimées, autrement elles ne seront point prises en considération; et, si les soumissionnaires font partie d'une société, les soumissions devront porter la signature véritable de chaque associé, la nature de son occupation et le lieu de sa résidence.

On exigera pour l'exécution fidèle du contrat, un dépôt d'argent au montant de cinq pour cent sur le montant total du contrat.

Chaque soumission devra porter les signatures véritables de deux personnes solvables, résidant dans la Puissance, consentant à se porter cautions pour l'exécution des ouvrages compris dans le contrat.

Le Département ne s'oblige pas, toutefois, d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

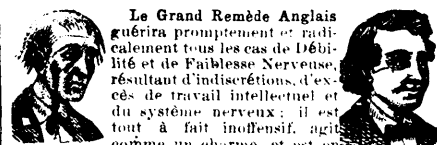
Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 21 février 1878.

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY.



Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'insuccès, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix: \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la maille franc de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à:

WM. GRAY & CIE., WINDSOR, ONTARIO, CANADA.

Vendu à Montréal et en Canada par tous les Pharmaciens. 8-33-52-139

RÉCOMPENSE NATIONALE DE 20,000 francs Grande Médaille d'OR à T. LAROCHE



ÉLIXIR Fortifiant et fébrifuge, très-efficace contre les affections de l'estomac, le sang pauvre et les mauvaises fièvres intermittentes ou aiguës, etc. Paris, 22, rue Drozot, et les pharmacies.

Dépôts: à Montréal, A. DELAU; à Québec, BRASSARD, pharmacien. DEPOTS:—A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques Françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS! L'EAU du Dr. HOLTZ ramène les cheveux à leur couleur naturelle, sans causer aucune douleur de tête, ni noircir la peau, comme grand nombre de teintures faites et vendues sans le contrôle de la médecine. EFFET RAPIDE ET CERTAIN.

DEPOTS:—A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques Françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

EM. TERQUEM

Commissionnaire en Marchandises

(Ex-représentant des Éditeurs Français à l'Exposition de Philadelphie)

12, BOULEVARD POISSONNIERE, PARIS

a le plaisir d'informer messieurs les Libraires et Négociants du Canada, qu'il se charge de tous leurs achats sur la place de Paris, soit en livres ou tous autres articles. Il serait heureux de répondre à toute demande de renseignements.

Il sollicite également la faveur des ordres des membres du Clergé pour les fournitures des Institutions catholiques. Les commissions remises seront l'objet d'une attention la plus scrupuleuse. 8-20-52-116

LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS

ET EST

Vendue chez tous les Epicier respectables.

8-19-52-112



ECOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit: L'école est ouverte tous les jours pendant l'année (excepté depuis le premier juillet jusqu'au 31 août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se ferme à midi.

Le programme des études est comme suit:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance au Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude; par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de rée coilz que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS

Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance au Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivis les cours de l'école, sera gratuite.

Le Directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire de la Province de Québec. 9-4-52-168



Contrat des Malles

DES SOUMISSIONS adressées au Maître-Général des Postes, à Ottawa, seront reçues jusqu'à MIDI,

VENDREDI, LE 22 MARS,

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat proposé de quatre ans dans chaque cas, entre les places sous-mentionnées, à partir du 1er JUILLET prochain:

ARTHABASKA STATION et BULSTODE, deux fois par semaine.

RIVIÈRE-AUX-RENARDS et GRANDE-GREVE, trois fois par semaine.

LEVIS et TROIS-RIVIÈRES, six fois par semaine.

ST. SÉVERIN de BEAURIVAGE et ST. SYLVESTRE-EST, deux fois par semaine.

Des avis imprimés contenant d'autres informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus, et on peut obtenir des blancs de soumissions aux bureaux de Poste sus-mentionnés et aux bureaux intermédiaires.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur, Québec, 4 février 1878.

9-9-3-175.

AU CLERGÉ

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St André-Avellin. Approuvé et recommandé par Mgr. l'Évêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché.....\$1.00 même par la poste.....\$1.20

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

NOUVEAU PROCÉDÉ.

PHOTO-ELECTROTYPE.

La Cie. Burland-Desbarats,

Nos 5 et 7, RUE BLEURY,

a l'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter à Montréal le nouveau procédé pour faire des ELECTRO-TYPIES avec des

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME

Gravures sur bois, on Photographies,

convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Éditeurs des ELECTROTYPIES de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetissé, à très-bon marché. On attire tout particulièrement l'attention des hommes d'affaires sur ce nouveau procédé, qui comble une lacune dans l'imprimerie, et dont les résultats sont magnifiques et à bien bon marché.

ESSAYEZ-LE!

LES PRIX SONT A LA PORTEE DE TOUS.

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par l'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in 8 de 314 pages orné de 46 planches. Prix: Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine.—et frais de port.

Le Cours Élémentaire se vend (62 pages et 31 planches): Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché, 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS,

5 et 7, Rue Bleury, Montréal

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS